



# Assemblée générale

Soixante-huitième session

**29<sup>e</sup>** séance plénière

Lundi 7 octobre 2013, à 10 heures

New York

*Documents officiels*

*Président* : M. Ashe ..... (Antigua-et-Barbuda)

*La séance est ouverte à 10 h 5.*

## Dialogue de haut niveau sur le financement du développement

### Point 18 de l'ordre du jour

#### Suivi et mise en œuvre des textes issus de la Conférence internationale de 2002 sur le financement du développement et de la Conférence d'examen de 2008

**Le Président** (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale va ouvrir son sixième Dialogue de haut niveau sur le financement du développement, convoqué conformément aux résolutions 67/199 du 21 décembre 2012 et 67/300 du 16 septembre 2013, au titre du point 18 de l'ordre du jour, intitulé « Suivi et mise en œuvre des textes issus de la Conférence internationale de 2002 sur le financement du développement et de la Conférence d'examen de 2008 ».

Le thème général de ce sixième Dialogue de haut niveau est « Consensus de Monterrey, Déclaration de Doha sur le financement du développement et textes connexes issus des grandes conférences et sommets des Nations Unies : bilan de la mise en œuvre et tâches futures ». Ce Dialogue prendra la forme de séances plénières, de trois tables rondes multipartites et d'un

débat informel. Un programme détaillé est présenté dans le *Journal des Nations Unies*.

Je vais maintenant faire une déclaration.

C'est avec plaisir que je souhaite la bienvenue aux participants au présent Dialogue de haut niveau sur le financement du développement. Je tiens à saluer en particulier les ministres, représentants de haut niveau et hauts responsables des États Membres, institutions de développement et institutions financières et commerciales, ainsi que les participants de la société civile et du secteur privé.

Conformément à la résolution 67/300, le thème général du présent Dialogue est « Consensus de Monterrey, Déclaration de Doha sur le financement du développement et textes connexes issus des grandes conférences et sommets des Nations Unies : bilan de la mise en œuvre et tâches futures ». Ce Dialogue, qui se déroulera sur deux jours, comprendra une série de séances plénières et de tables rondes.

Ce Dialogue se tient à un moment où trois importants processus intergouvernementaux des Nations Unies, relatifs au développement durable, au programme de développement pour l'après-2015 et au financement du développement, sont sur le point de converger. Afin que nous puissions franchir chacune de ces étapes, le financement – et plus particulièrement, le financement

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

13-50227(F)



Document adapté

Merci de recycler



du développement – est la pierre philosophale – ou si l'on préfère, la quintessence – de nos besoins.

Notre Dialogue nous donne une occasion de procéder à un examen détaillé d'un certain nombre de questions clefs, y compris les incidences de la crise financière et économique mondiale sur la réforme du système monétaire et financier international et ses répercussions sur le développement ainsi que les mesures prises pour s'attaquer aux points faibles du secteur financier et à leurs répercussions sur le développement. D'autres questions clefs doivent être examinées, notamment les moyens de mettre en œuvre un programme de développement durable au-delà de 2015; la mobilisation de financements publics et privés, y compris l'investissement étranger direct et d'autres flux privés; la promotion du commerce international et du financement viable de la dette dans le cadre du financement du développement; également, les rôles complémentaires du financement privé et public et la mobilisation des ressources nationales et internationales en faveur du développement ainsi que le rôle de la coopération financière et technique pour le développement, et notamment les sources innovantes de financement du développement, à l'appui de la mobilisation des ressources financières nationales et internationales pour le développement durable.

Cela fait plus d'une décennie que les dirigeants mondiaux ont adopté le Consensus de Monterrey en vue d'établir un cadre de financement permettant de faciliter la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Le Consensus visait en particulier à « éliminer la pauvreté, améliorer la situation sociale et élever le niveau de vie, et protéger l'environnement ».

Durant la semaine de réunions de haut niveau tenues dans le cadre du débat général, nous avons parlé de tout le chemin parcouru depuis l'adoption de la Déclaration du Millénaire (résolution 55/2) en 2000, puis du Consensus de Monterrey en 2002. Il reste pourtant beaucoup à faire. Les progrès enregistrés dans la réalisation des objectifs de développement sont inégaux à l'intérieur des pays et entre eux, et de nouveaux problèmes sont apparus. La communauté internationale devra intensifier ses efforts pour mobiliser des ressources financières afin d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015 et de préparer la voie au programme de développement pour l'après-2015.

À moins de 825 jours de l'échéance fixée pour la réalisation des OMD, les travaux préparatoires au programme de développement pour l'après-2015 sont en cours en vue d'intégrer les trois dimensions du développement durable. Dans le même temps, nous devons mettre au point un cadre de financement intégré faisant fond sur le Consensus de Monterrey et la Déclaration de Doha sur le financement du développement, tout en permettant de répondre aux problèmes nouveaux et qui se font jour.

La récente crise financière et économique mondiale et ses conséquences nous rappellent que des faiblesses considérables subsistent au sein du système financier international. De nombreuses économies avancées, en particulier dans la zone euro, restent aux prises avec des problèmes de dette souveraine, de fragilité bancaire et de pressions fiscales. L'activité économique des pays en développement a également été durement touchée, notamment en raison des effets en chaîne déclenchés par la fragilité économique des pays développés ainsi que de problèmes structurels dans leur économie nationale.

La faiblesse et la fragilité de l'économie mondiale a pour conséquences, entre autres, des taux toujours élevés de chômage et de chômage partiel dans le monde et un recul plus lent de la pauvreté. En outre, si nous devons reconnaître que les volumes nets d'aide publique au développement (APD) ont augmenté dans le cas d'un certain nombre de pays, y compris des donateurs non traditionnels, de manière générale, en revanche, l'état précaire des finances publiques de nombreux pays a entraîné une chute de l'APD. Il en est résulté une réduction de la marge de manœuvre budgétaire dont ils disposent pour investir dans des domaines essentiels à la réalisation des OMD et au financement d'activités de développement durable, dans ses dimensions économique, sociale et environnementale.

Nous sommes à un peu plus de deux ans de l'échéance des OMD, en 2015. Ici, à l'Organisation des Nations Unies, nous sommes sur le point d'entamer un exercice qui doit nous assurer un changement en profondeur, et ce, dans le but d'établir puis de mettre en œuvre un programme de développement pour l'après-2015. Aujourd'hui, plus que jamais, il est impératif que les pays tiennent leurs engagements et leurs promesses, y compris en consacrant, selon l'objectif fixé, 0,7 % de leur revenu national brut à l'APD. C'est un moyen de garantir l'accélération de la réalisation des OMD, et de jeter ainsi les bases d'un solide programme

de développement des Nations Unies pour l'après-2015, y compris les objectifs de développement durable, comme convenu l'année dernière au Brésil, à la Conférence Rio+20.

Notre programme de développement pour l'après-2015 doit nécessairement être un programme unifié qui requerra une stratégie de financement cohérente pour sa mise en œuvre. Il s'ensuit qu'une telle stratégie devra s'appuyer sur les accords internationaux existants, tels qu'énoncés dans le Consensus de Monterrey et la Déclaration de Doha, et sa bonne mise en œuvre exigera une coopération mondiale sous forme de partenariats multipartites entre les gouvernements, le secteur privé et la société civile.

Il nous faudra également relever les défis de notre époque, notamment les changements climatiques, la sécurité alimentaire et la stabilité financière; répondre aux nouveaux défis et saisir les nouvelles opportunités, et être tout à la fois souples et dynamiques. Tout nouveau cadre exigera une plus grande cohérence de l'ensemble des divers processus intergouvernementaux des Nations Unies, y compris ceux qui ont trait au développement durable et au financement du développement, afin de nous permettre de répondre aux grandes questions suivantes : comment le processus de financement du développement permettra-t-il de donner forme au programme de développement pour l'après-2015 des Nations Unies, et comment les trois dimensions du développement durable peuvent-elles être intégrées dans un seul cadre de financement?

La mise en œuvre du programme de développement pour l'après- 2015 nécessitera la mobilisation de ressources importantes, et bien que les estimations des besoins de financement pour le développement durable soient par nécessité imprécises, les études effectuées parviennent sans exception à la conclusion que ces besoins seront considérables. S'il est d'une importance critique de respecter tous les engagements pris en matière d'APD, il est clair que les besoins de financement dépasseront les ressources du secteur public dans de nombreux pays. Heureusement, les besoins ainsi estimés ne représentent qu'une proportion assez faible de l'épargne et des actifs mondiaux. La difficulté réside cependant dans la promotion d'un système financier capable de stimuler la réaffectation d'un petit pourcentage de l'épargne mondiale vers le développement durable.

Comme énoncé dans le Consensus de Monterrey et la Déclaration de Doha, il faudra mobiliser un

financement public et privé provenant de sources nationales et internationales. En fin de compte, la mobilisation effective des ressources publiques nationales sera le résultat d'une croissance nationale soutenue, laquelle dépendra à son tour d'institutions nationales fortes, de politiques macroéconomiques efficaces, du financement durable de la dette et d'un système commercial international équitable. Il faudra aussi mettre en place une bonne gouvernance, en éliminant notamment la corruption et le gaspillage.

Des sources nouvelles et novatrices de financement seront nécessaires pour compléter l'APD traditionnelle, et la coopération Sud-Sud devra être renforcée pour compléter la coopération Nord-Sud et la coopération triangulaire afin d'offrir de plus grandes perspectives de croissance économique soutenue.

Le financement du développement est crucial pour la réalisation rapide des OMD et pour jeter les bases d'un programme de développement solide pour l'après-2015 centré sur des objectifs de développement durable. Ce programme unifié nécessitera une stratégie de financement qui s'appuie sur les accords inscrits dans le Consensus de Monterrey et la Déclaration de Doha et crée un environnement propice à la fourniture des moyens pertinents de mise en œuvre, notamment le financement, la technologie et le renforcement des capacités.

Ces deux journées de Dialogue de haut niveau fournissent une excellente occasion d'aborder la question du financement du développement durable d'une manière intégrée et dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015. Faisons en sorte que ce Dialogue constitue une étape importante dans notre quête commune d'un développement durable pour tous.

Je donne maintenant la parole au Secrétaire général, S.E.M. Ban Ki-moon.

**Le Secrétaire général :** Je remercie les membres et tous ceux présents ici aujourd'hui pour leur participation et leur souhaite la bienvenue à ce Dialogue de haut niveau sur le financement du développement. En 2002, les dirigeants mondiaux se sont réunis à Monterrey (Mexique) pour la Conférence internationale sur le financement du développement. Ensemble, ils ont aidé à lancer un nouveau partenariat audacieux pour le développement.

Plus d'une décennie plus tard, nous nous trouvons à un autre moment important. La fin de

l'année 2015 approche, et nous ne devons ménager aucun effort pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici là. En même temps, nous travaillons sur un cadre de développement pour l'après-2015 contenant un seul ensemble d'objectifs dont l'élément fondamental serait le développement durable. Le financement nécessaire pour relever ces défis sera considérable. Il exigera un cadre solide comprenant des ressources publiques et privées.

Je suis profondément préoccupé par la diminution récente de l'aide publique au développement (APD). Pour de nombreux pays en développement, et en particulier les plus vulnérables, il est indispensable que les niveaux d'APD restent prévisibles. J'encourage tous les pays à respecter leurs engagements et à atteindre leurs objectifs en matière d'APD, en appliquant notamment les principes et les mesures énoncés dans le Partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement.

Nous savons toutefois que le financement public international ne suffira pas à bâtir un monde plus durable et plus prospère. Le financement et les investissements du secteur privé joueront un rôle de plus en plus crucial. Le secteur public peut aider à mobiliser des ressources privées et encourager les investissements à long terme. Le financement public national, y compris l'élargissement de l'assiette fiscale et l'amélioration de l'administration fiscale, demeure crucial et représente l'engagement pris par les gouvernements de s'approprier le contrôle national de leur propre programme de développement. Nous devons unir nos forces pour éliminer les flux financiers illicites, améliorer la réglementation des juridictions secrètes et favoriser la reprise d'actifs.

La coopération Sud-Sud et triangulaire est également en augmentation et porte aujourd'hui sur de nombreux domaines importants, dont les investissements dans les infrastructures, la coopération technique, la recherche et le développement et le partage de l'information.

Pour l'avenir, nous devons placer la durabilité au cœur du financement du processus de développement. Nous attendons beaucoup du Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable, qui proposera des options pour une stratégie visant à faciliter la mobilisation et l'utilisation des ressources. Le processus de financement du développement, avec son large éventail de parties prenantes et les contributions importantes de la société civile, reste une plateforme originale de coopération et de coordination.

Tandis que nous œuvrons ensemble à la formulation de notre vision, de nos principes, de nos objectifs et de nos cibles pour le programme de développement pour l'après-2015, il faut que nos efforts soient fermement ancrés dans une stratégie de financement solide fondée sur la responsabilité mutuelle et le partage des responsabilités. Nous sommes tous conscients des contraintes qui pèsent aujourd'hui sur le financement, et pourtant le succès des objectifs du Millénaire pour le développement et autres initiatives de développement montre clairement que des investissements intelligents feront une différence durable dans la vie des familles, des communautés et des sociétés. Un engagement financier ferme aujourd'hui en faveur de solidarité humaine permettra d'améliorer la prospérité et la sécurité de demain.

Ensemble, emmenons l'esprit de Monterrey dans une nouvelle ère et œuvrons ensemble pour rendre notre planète plus durable et donner une vie digne à tous les êtres humains. Je remercie l'Assemblée pour son attachement à ces objectifs et je lui souhaite une réunion fructueuse.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je rappelle aux membres que, conformément à sa résolution 67/300 du 16 Septembre 2013, l'Assemblée a décidé que les modalités de ce dialogue seraient les mêmes que celles décrites dans la résolution 65/314 en date du 12 Septembre 2011.

Je donne maintenant la parole à M. Masood Khan, Représentant permanent du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies, qui est également Vice-Président du Conseil économique et social.

**M. Masood Khan** (Pakistan), Vice-Président du Conseil économique et social (*parle en anglais*) : C'est pour moi un grand honneur de prendre la parole à ce sixième Dialogue de haut niveau de l'Assemblée générale sur le financement du développement.

Depuis l'adoption du Consensus de Monterrey et de la Déclaration de Doha, beaucoup a été fait pour mobiliser les ressources nationales et internationales, notamment l'aide publique au développement (APD), encourager le commerce international et gérer la dette extérieure, et renforcer la cohérence et l'uniformité des systèmes monétaires, financiers et commerciaux internationaux à l'appui du développement.

Le processus d'examen du financement du développement constitue par ailleurs un cadre de financement pour la réalisation des objectifs de

développement convenus au niveau international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement, et confère toute sa spécificité au partenariat mondial pour le développement énoncé dans l'objectif 8. Il y a eu des progrès remarquables dans notre quête pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. Plusieurs objectifs ont déjà été atteints; tous le seront en 2015. Même les pays les plus pauvres ont réalisé des avancées notables. Pourtant, les progrès sont insuffisants et inégaux entre les pays et au sein même des pays. La crise financière et économique mondiale a entraîné de sérieux revers, mettant en évidence la persistance de faiblesses systémiques dans le système financier et monétaire mondial. Alors que nous approchons de 2015, nous devons intensifier nos efforts pour accélérer les progrès dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Le processus du financement du développement est également un moyen de préparer le terrain pour un programme de développement durable pour l'après-2015 ambitieux.

Le futur programme de développement doit s'appuyer sur un solide cadre de financement et un partenariat mondial de développement renouvelé et renforcé, sur la base du Consensus de Monterrey et de la Déclaration de Doha sur le financement du développement. Un tel cadre peut servir de socle solide afin de garantir un développement durable au niveau mondial.

Le Conseil économique et social joue un rôle important dans la promotion du programme de financement du développement. En 2013, nous avons eu plusieurs débats très utiles pour évaluer les diverses options possibles et envisager ce que serait un partenariat mondial renouvelé et renforcé pour le programme de développement pour l'après-2015. Un certain nombre de messages clés sont ressortis de ces réunions. Le premier d'entre eux est que le nouveau partenariat doit faire fond sur la force de l'objectif 8 et du partenariat actuel tel qu'énoncé dans la Déclaration du Millénaire, le Consensus de Monterrey et la Déclaration de Doha sur le financement du développement. Il doit prendre en compte tous les engagements existants sur le financement du développement, mais aussi répondre à l'évolution du contexte mondial et aux nouveaux défis qui sont apparus.

En avril de cette année, nous avons organisé la Réunion spéciale annuelle de haut niveau du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et

la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Les options de financement du programme de développement durable pour l'après-2015 ont été parmi les grands sujets abordés. Cette réunion spéciale a été suivie d'une table ronde sur le financement du développement durable pendant la session du Conseil économique et social de juillet à Genève.

Ces discussions ont souligné que le renforcement de la stratégie de financement du développement constitue une priorité clef pour la communauté internationale au moment où elle formule un nouveau programme de développement durable. Compte tenu des très grands besoins de financement, toutes les sources de financement – intérieures et extérieures, publiques et privées – devront être prises en compte dans cette stratégie, et leurs complémentarités nettement renforcées. Les sources publiques demeureront primordiales, et il est impératif que les pays développés honorent leurs engagements en termes d'aide publique au développement. Les pays en développement, et en particulier les pays les moins avancés, souffrent en effet de la baisse récente de l'APD. Dans le même temps, la mobilisation des ressources intérieures doit être renforcée. La coopération internationale en matière fiscale reste cruciale. La réunion extraordinaire du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale en mai de cette année a d'ailleurs débattu des moyens d'améliorer les accords institutionnels de coopération fiscale.

Les sources publiques de financement ne suffiront pas. La stratégie de financement du développement durable doit s'employer davantage à diriger les flux privés vers des investissements en matière de développement durable. On peut ainsi faire jouer l'effet multiplicateur des fonds publics pour mobiliser des ressources privées. Certains exemples de stratégies originales utilisées à cet égard ont été présentés à la table ronde du Conseil économique et social. Un système financier plus stable et un environnement politique favorable seront des conditions préalables pour faciliter de tels investissements, en particulier dans les domaines qui sont actuellement sous-financés par le secteur privé. Je pense notamment aux investissements à long terme dans les infrastructures et aux investissements plus risqués dans les petites et moyennes entreprises, les technologies à faible émission de carbone, l'innovation et le financement du patrimoine naturel mondial.



Nous avons également débattu des grandes lignes et des objectifs d'un partenariat mondial renouvelé et renforcé pour l'après-2015 à notre réunion annuelle de haut niveau d'avril ainsi qu'à l'occasion d'un colloque de haut niveau du Forum pour la coopération en matière de développement, en Éthiopie en juin de cette année. Dans sa toute dernière résolution sur le renforcement du Conseil économique et social (résolution 68/1), l'Assemblée générale a invité le Conseil à continuer de renforcer et de favoriser davantage la concertation sur le programme relatif au financement du développement et sa mise en œuvre, notamment en renforçant les dispositifs existants, dont la réunion spéciale de haut niveau avec la Banque mondiale, le Fonds monétaire international (FMI) et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, qui se tiendrait immédiatement après la réunion annuelle de printemps du Comité ministériel conjoint des Conseils d'administration de la Banque et du Fonds. Le Conseil devrait également continuer d'affecter du temps à l'examen de la suite donnée à la Conférence internationale sur le financement du développement.

Le processus de financement du développement touche à bon nombre des éléments clés du programme de développement durable pour l'après-2015. Le Consensus de Monterrey et la Déclaration de Doha demeurent des cadres de référence majeurs en matière de coopération internationale au service du développement.

Lorsque nous formulerons notre nouveau programme de développement dans les mois à venir, nous devons veiller à la cohérence et à l'harmonie entre le processus d'examen du financement du développement et la définition des moyens de mise en œuvre des objectifs de développement durable. Le rapport du Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable, qui sera présenté dans un an, doit faire fond sur le Consensus de Monterrey et la Déclaration de Doha, et nous proposer des options pour une stratégie efficace de financement du développement durable. Je suis convaincu que nos discussions au cours des deux prochains jours offriront des perspectives intéressantes en vue de l'élaboration d'un cadre de financement et d'un partenariat renforcé pour le développement durable dans un nouveau contexte mondial. Je nous souhaite à tous un débat fructueux dans un esprit coopératif et productif.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Mukhisa Kituyi, Secrétaire

général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED).

**M. Kituyi** (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement) (*parle en anglais*) : C'est avec grand plaisir que je prends la parole à l'occasion du sixième Dialogue de haut niveau sur le financement du développement pour présenter quelques brèves observations concernant l'état d'avancement de la mise en œuvre du Consensus de Monterrey et, surtout, proposer quelques suggestions sur la marche à suivre.

Après des années de négligence, le financement du développement a été réinscrit solidement au programme multilatéral par la Conférence de Monterrey. Pourtant, nous avons tous conscience de la lenteur des progrès qui ont été accomplis depuis lors. Comme l'ont évoqué les autres intervenants ce matin, cinq ans après la crise mondiale, le financement du développement connaît un repli généralisé. La dette publique augmente. L'aide publique au développement a été ramenée à quelque 126 milliards de dollars en 2012, et subit toujours des pressions à la baisse. La même année, les pays en développement ont vu la croissance de leurs exportations ralentir pour se chiffrer à environ 3,8 %, et enregistré une baisse réelle de 4 % des flux d'investissements étrangers directs, jusqu'au niveau de 703 milliards de dollars. À 375 milliards de dollars en 2012, les transferts de fonds étaient les seuls à ressortir en légère hausse, mais il nous faut améliorer la conversion de ces flux en investissements productifs.

Alors que les ressources disponibles pour le financement du développement diminuent, les besoins augmentent. Outre les besoins existants pour permettre d'atteindre l'intégralité des objectifs du Millénaire pour le développement, nous devons tenir compte des coûts du programme de développement pour l'après-2015, qui doivent également répondre à la nécessité d'atténuer les effets des changements climatiques et de s'y adapter, effort qui va exiger une transformation sans précédent des modes de production et de consommation de l'économie mondiale. Atteindre les objectifs de développement durable, quelle que soit la forme définitive qu'ils prendront, va demander des investissements bien supérieurs aux niveaux actuels dans les secteurs de l'agriculture, des infrastructures et dans d'autres domaines de l'investissement durable. Dans l'agriculture, par exemple, il sera nécessaire, d'après les estimations de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, d'investir chaque année 83 milliards de dollars supplémentaires si nous voulons

être à même de répondre à la demande prévue en 2050 en produits agricoles dans 93 pays en développement. Sur cette somme, l'Afrique subsaharienne à elle seule devra absorber plus de 10 milliards de dollars par an.

Sur le plan des infrastructures, le McKinsey Global Institute estime que quelque 57 000 milliards de dollars seront nécessaires pour assurer l'ensemble des investissements d'infrastructure d'ici à 2030, dont une grande partie dans le monde en développement. Les besoins annuels de l'Afrique en infrastructure se chiffrent à 93 milliards de dollars minimum.

Concernant la lutte contre les changements climatiques, les estimations du Département des affaires économiques et sociales de l'ONU affichent un montant exorbitant – 1 900 milliards de dollars – en besoins de financement supplémentaires.

Dans un tel contexte, je voudrais dire quelques mots sur la manière dont j'envisage la marche à suivre. La première de nos priorités doit naturellement être la mise en œuvre et l'accélération. Compte tenu de l'augmentation des besoins de financement, nous ne pouvons plus nous permettre le moindre laisser-aller. Il faut certes concrétiser les engagements qui ont été pris. Mais nous devons également aller au-delà de Monterrey et nous tourner vers le programme de développement pour l'après-2015. Nous devons élaborer un cadre stratégique mondial pour investir dans les objectifs de développement durable. Il devra comporter trois éléments fondamentaux : mobilisation des ressources, acheminement de ces ressources vers les secteurs prioritaires et maximisation de leurs retombées en termes de développement sur le terrain.

S'agissant de la mobilisation des financements, il est clair que les sources publiques doivent être sensiblement accrues, tandis que les sources privées doivent être plus énergiquement sollicitées et exploitées. À cet égard, les nouvelles ne sont pas entièrement mauvaises. Nous disposons d'un large réservoir de capitaux potentiels à exploiter. J'en prendrai deux exemples. Premièrement, les actifs détenus par les fonds souverains actuellement s'élèvent à près de 5 800 milliards de dollars et, si la plupart de ces fonds sont détenus dans des portefeuilles investis dans des économies développées, des efforts sont faits actuellement pour en orienter une partie vers des projets concernant des pays en développement. Deuxièmement, à eux seuls, les fonds de pension détenus dans les pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques ont atteint 20 000 milliards de dollars.

Si ces fonds sont régis selon des règles d'utilisation très strictes, tout comme les fonds souverains, ils pourraient s'avérer une source majeure de financement du développement.

Exploiter ces ressources et les canaliser vers des projets d'investissements durables dans le monde en développement exigera de la créativité dans la conception des politiques. À titre d'exemple, nous avons mis au point, dans le cadre de la CNUCED, un cadre pour les politiques d'investissement au service du développement durable, qui vise à institutionnaliser le développement durable dans les régimes d'investissement nationaux et internationaux.

Le deuxième aspect que je voudrais aborder est la définition de priorités. Nous devons stratégiquement canaliser les ressources mobilisées vers les secteurs et les pays cibles prioritaires. À ce sujet, il convient de rappeler que, si l'attention du monde se tourne déjà vers le programme pour l'après-2015, il reste encore beaucoup à faire pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Des investissements ciblés en soutien des secteurs et projets clefs, en particulier dans les pays les moins avancés, peuvent permettre de donner le coup de pouce final. En sériant la répartition des ressources en fonction des priorités définies, nous devons également tenir compte du fait que les acquis sociaux, tels que l'amélioration des soins médicaux et de l'éducation ne s'avèrent durables à la longue que s'ils sont sous-tendus par une solide croissance économique. En effet, c'est la croissance économique inclusive qui s'est révélée être le facteur le plus important des progrès accomplis dans la réalisation de nombreux objectifs du Millénaire pour le développement. Il convient donc d'intensifier l'assistance et les investissements ciblant des secteurs économiques particuliers et le renforcement des capacités de production.

Le troisième aspect est une supervision efficace. La Conférence de Monterrey a été organisée dans le contexte des objectifs du Millénaire pour le développement; pourtant, les engagements portant sur l'Objectif 8, le partenariat mondial pour le développement, sont moins ambitieux que ceux qui figurent dans le Consensus de Monterrey. Et même au regard de cette norme moins ambitieuse, les progrès sont insuffisants. Alors que la communauté internationale commence à réfléchir au programme de développement pour l'après-2015, il nous faut épouser le processus de financement du développement comme une feuille de route qui nous permettra de régler les

questions économiques et financières systémiques et interdépendantes, et partant, de déterminer la mesure dans laquelle nous réussissons à faire du développement un processus véritablement durable et inclusif. Dans l'idéal, les objectifs du développement durable devraient comprendre un objectif analogue à l'Objectif 8, mais qui serait basé sur le processus plus large du financement du développement.

Enfin, le quatrième point que je voudrais mettre en évidence aujourd'hui est la réforme systémique. De tous les chapitres qui figurent dans les documents finaux des Conférences de Monterrey et de Doha, c'est l'application de celui qui porte sur les questions systémiques qui a donné lieu aux progrès les moins importants. Il est inconcevable que, même après la crise financière la plus importante de ces 70 dernières années, les réformes de la gouvernance financière au niveau mondial soient restées timides et ponctuelles. Il faudra, pour s'attaquer aux sources de la crise actuelle, des réformes bien plus profondes du système financier mondial, au nombre desquelles des mesures visant à mieux réglementer les flux financiers spéculatifs, à améliorer la gestion des taux de change et à prévenir l'accumulation des déséquilibres mondiaux. Et il est encore plus primordial que ces réformes permettent de veiller à ce que la finance mondiale soit au service de l'économie réelle et appuie les activités de production.

Cela étant dit, toute réforme du système financier ne pourra avoir de légitimité que si les pays en développement sont correctement représentés au sein des institutions financières mondiales et s'ils peuvent faire entendre leurs voix. L'ONU, seule institution à composition universelle, peut à ce titre apporter une contribution importante aux délibérations portant sur la réforme de la gouvernance mondiale.

Alors que nous sommes réunis ici aujourd'hui, les délibérations sur l'élaboration d'un programme de développement pour l'après-2015 s'intensifient partout dans le monde. Mais une nouvelle série d'objectifs de développement n'a pas de sens en l'absence de progrès complémentaires en matière de financement. La mise en œuvre et l'accroissement du financement du développement doivent donc être partie intégrante du débat étant donné qu'ils sont l'un des principaux catalyseurs de tout progrès en matière de développement au-delà de 2015.

**Le Président** (*parle en anglais*) : Je voudrais maintenant passer à certaines questions d'organisation relatives au déroulement de nos travaux. S'agissant

de la longueur des déclarations, les intervenants sont invités à limiter à cinq minutes les déclarations qu'ils font à titre national et à sept minutes celles qu'ils font au nom des groupes, étant entendu que cela n'empêche pas de distribuer les textes plus longs. J'en appelle aux intervenants afin qu'ils fassent preuve de coopération à ce sujet.

Pour aider les orateurs à gérer leur temps, un système lumineux a été installé à la tribune et il fonctionne de la manière suivante : un voyant vert s'allume au début de la déclaration de l'orateur; un voyant orange s'allume 30 secondes avant la fin des cinq ou sept minutes; et un voyant rouge s'allume lorsque les cinq ou sept minutes sont écoulées.

**M. Back** (Australie) (*parle en anglais*) : L'Australie se réjouit de l'occasion que nous donne le présent dialogue de faire le bilan des progrès accomplis en matière de financement du développement et des problèmes rencontrés. C'est l'occasion aussi de rappeler les réalités internationales et d'identifier les sources de financement favorisant réellement le développement – et les méthodes à adopter en la matière. Les travaux d'élaboration du cadre de développement pour l'après-2015 sont en cours et les délibérations sur la manière de le mettre en œuvre et de le financer ont été entamées. Mais le monde a changé depuis que nous nous sommes engagés à réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement en 2000 et, plus tard, à en appuyer le financement.

La croissance économique rapide et soutenue qu'a connue l'Asie a transformé les capacités économiques et financières de la région, et par voie de conséquence les retombées sur le reste du monde. Ce sont les pays en développement qui ont entraîné la reprise du commerce mondial depuis l'éclatement de la crise financière mondiale. Ils sont les moteurs de la croissance économique mondiale, et cette tendance devrait se poursuivre. Ces changements ont amené à reconsidérer le volume et l'importance relative des différents types de financement destinés aux pays en développement.

Les dépenses publiques nationales des pays en développement sont passées de 2 200 milliards de dollars en 2000 à 5 900 milliards en 2011. Les investissements étrangers directs dans les pays en développement ont quadruplé entre 2000 et 2011, passant de 150 à 650 milliards de dollars. En comparaison, l'aide publique au développement (APD) est passée de 80 milliards de dollars en 2000 à 130 milliards de dollars en l'espace de dix ans. Toutefois, l'APD reste toujours une importante



source de financement du développement, surtout pour les petites économies. Elle continue de jouer un rôle significatif à l'appui des réformes économiques et de la bonne gouvernance, d'aider à promouvoir l'état de droit et à renforcer les capacités de production des secteurs liés au commerce. Tandis que l'APD représente toujours le flux de financement international le plus important pour 43 pays, elle était en 1990 la plus grande source de financement de 95 pays. C'est dire que son importance a diminué dans de nombreux pays. Dans beaucoup de pays en développement, particulièrement en Asie et dans les économies africaines qui connaissent une croissance rapide, d'autres sources de financement s'avèrent plus efficaces à générer une croissance économique.

Le Consensus de Monterrey issu de la Conférence internationale sur le financement du développement et la Déclaration de Doha sur le financement du développement fournissent une bonne base de discussion relativement au financement du cadre pour l'après-2015. Le Consensus de Monterrey a mis en évidence de multiples sources de financement du développement aux niveaux national et international, notamment des sources publiques et privées, le rôle du commerce en tant que moteur de développement et l'importance d'une gestion viable de la dette. Le Consensus de Monterrey a également souligné l'importance d'un bon système financier, monétaire et commercial international favorable au développement.

Il est manifeste que le commerce continue d'être un important moteur de développement. Il est possible de libérer la croissance économique dans les pays en développement grâce au commerce. Voilà pourquoi l'Australie continuera de promouvoir la libéralisation du commerce au niveau mondial par le biais de l'Organisation mondiale du commerce ainsi qu'aux niveaux régional et bilatéral. Cette question constituera l'un des sujets majeurs de notre présidence du Groupe des Vingt en 2014. D'autres sources de financement prennent également une importance croissante. L'aide privée de particuliers au développement, par le truchement d'organisations non gouvernementales, et les donations offertes par les fondations et les entreprises s'accroissent bien plus vite que l'APD, bien qu'à une échelle plus réduite. En outre, la coopération en matière de développement dans les pays en développement – la coopération Sud-Sud – sera une partie intégrante du financement du programme pour l'après-2015.

Depuis le Consensus de Monterrey, l'accent est de plus en plus mis sur l'importance d'un secteur

privé dynamique dans les pays en développement pour favoriser la croissance économique à long terme. Le secteur privé fournira le capital pour l'investissement et des solutions novatrices aux problèmes de développement. La mise en place aux niveaux national et international de conditions favorables à un secteur privé robuste sera par conséquent un élément crucial de financement du développement.

L'essentiel, dans le cadre du Consensus de Monterrey, est de mobiliser le financement pour le développement. La mobilisation est importante, mais ne suffit pas. Cette fois il nous faudra étendre la portée de nos discussions pour voir comment les pays pauvres peuvent accéder aux flux financiers internationaux et les attirer. L'expérience des 10 dernières années a montré que beaucoup de petits pays, de pays appartenant à la catégorie des pays les moins avancés et d'États fragiles sont largement passés à côté des taux de croissance enregistrés dans les pays en développement qui ont bénéficié d'ouvertures en matière de commerce international et d'investissement. Aider les premiers à avoir accès aux mêmes possibilités est vital. Dépenser les fonds de façon efficace en vue d'en optimiser les retombées pour la croissance économique est un objectif qui fera aussi partie intégrante du programme de développement pour l'après-2015.

Nous escomptons des débats sur le financement du développement qui soient en prise avec les réalités économiques mondiales actuelles. Nous devons apprendre de l'expérience des secteurs public et privé et utiliser cette expérience pour éclairer nos décisions en matière de financement. Nous devons nouer de solides partenariats avec un ensemble d'acteurs de développement, particulièrement dans le secteur privé. L'Australie est déterminée à jouer son rôle dans le cadre de cet effort. Des mesures concrètes doivent être prises pour aider les pays en développement à développer de multiples sources de financement, à y accéder et à les utiliser efficacement pour stimuler une croissance économique durable.

**M. Thomson** (Fidji) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des 113 États membres du Groupe des 77 et de la Chine.

Je voudrais remercier le Président d'avoir organisé le présent Dialogue de haut niveau sur l'important thème de l'état d'avancement de la mise en œuvre et des tâches qui nous restent à accomplir en ce qui concerne le Consensus de Monterrey et la Déclaration de Doha sur le financement du développement. Je voudrais également

remercier le Secrétaire général de son rapport sur le suivi et la mise en œuvre du Consensus de Monterrey et de la Déclaration de Doha (A/68/357).

Le Groupe des 77 et la Chine partagent un certain nombre des préoccupations recensées dans le rapport du Secrétaire général, particulièrement sur les plans de la coopération financière et technique internationale pour le développement, du commerce international et de la dette extérieure, ainsi que de la nécessité de remédier aux problèmes systémiques afin de renforcer la cohérence et la compatibilité des systèmes monétaire, financier et commercial internationaux dans l'optique de l'appui au développement.

Dans la logique du thème du Dialogue de haut niveau, le Groupe souhaite rappeler le paragraphe 90 de la Déclaration de Doha sur le financement du développement et la décision prise par l'Assemblée générale, dans la résolution 67/199, de tenir des consultations en vue de prendre une décision définitive sur la nécessité de convoquer en 2013 une conférence de suivi sur le financement du développement. À moins de trois mois de la fin de l'année 2013, nous voudrions prier le Président, en sa qualité de Président de l'Assemblée générale à sa soixante-huitième session, de désigner des co-facilitateurs avant la fin de l'année et de tenir des consultations intergouvernementales directes et ouvertes à tous, auxquelles participent tous les États Membres, sur toutes les questions relatives à cette conférence.

Dans la perspective du sommet sur le développement qui doit se tenir au niveau des chefs d'État et de gouvernement en septembre 2015 en vue de l'adoption du programme de développement pour l'après-2015, le Groupe estime qu'une conférence internationale de suivi sur le financement du développement devrait être convoquée avant la fin de 2015, pour pouvoir contribuer véritablement au processus d'élaboration du programme de développement pour l'après-2015.

En ce qui concerne les modalités de financement du développement et les dispositions visant à renforcer le processus de suivi, le Groupe réitère son appel en faveur de la mise en place d'un mécanisme de suivi adéquat au sein du système des Nations Unies – une commission ou un organe subsidiaire du Conseil économique et social sur le financement du développement –, qui permette de combler le fossé qui sépare l'élaboration des politiques de la mise en œuvre des engagements pris, et d'apporter l'appui nécessaire à la mise en œuvre des objectifs de développement arrêtés au niveau international.

Le Groupe se félicite de la décision de l'Assemblée générale de convoquer à la présente session une séance spécifique de la Deuxième Commission au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Questions de politique macroéconomique », afin d'examiner les mesures prises face à la crise financière et économique mondiale et à son incidence sur le développement, en guise de contribution supplémentaire au suivi de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement.

Compte tenu de l'importance que revêt ce point de l'ordre pour les pays en développement, le Groupe présentera, à la prochaine session de la Deuxième Commission, quatre projets de résolution portant respectivement sur le commerce international et le développement; le système financier international et le développement; la viabilité de la dette extérieure et le développement; et les produits de base.

Le Groupe des 77 réaffirme que la crise financière et économique mondiale ne peut pas être, pour les pays développés, un moyen de justifier à bon compte le fait de se soustraire aux engagements qu'ils ont pris en matière de coopération financière et technique internationale pour le développement. Il est paradoxal que l'aide publique au développement (APD) ne cesse de diminuer alors que nos dirigeants ont réaffirmé récemment, dans le cadre de la manifestation spéciale sur les OMD, qu'ils s'engageaient à accélérer les progrès aux fins de la réalisation des OMD d'ici à l'échéance de 2015 et comptaient élaborer un ambitieux programme de développement pour l'après-2015 autour de l'axe de l'élimination de la pauvreté et du développement durable.

Même si l'APD à elle seule ne suffit pas à répondre à tous les besoins des pays en développement en matière de développement durable, elle demeure cruciale pour les pays qui ne disposent pas de ressources suffisantes leur permettant d'atteindre les objectifs de développement. Un apport d'aide publique au développement renforcé, prévisible et durable est essentiel si l'on veut relever les défis de développement habituels, comme ceux qui se font jour dans les pays en développement, en particulier dans les pays les moins avancés (PMA). À cet égard, le Groupe exprime sa vive préoccupation face au fait que, pour la deuxième fois, l'APD a diminué pendant deux années consécutives et que les pays développés, à quelques exceptions près, sont encore loin d'atteindre l'objectif, pourtant fixé depuis longtemps, de l'affectation de 0,7% de leur produit national brut

(PNB) à l'APD destinée aux pays en développement, et notamment l'affectation de 0,15 à 0,20 % de ce PNB aux pays les moins avancés.

Par ailleurs, étant donné l'urgence et la gravité du problème des changements climatiques, il faut donner la priorité au financement et à la mise en route du Fonds vert pour le climat d'ici à 2014. Il convient également de renforcer ce Fonds en augmentant les contributions pour qu'elles atteignent 100 milliards de dollars par an d'ici à 2020. Dans le contexte du développement durable, le Fonds jouera un rôle clef en mettant à la disposition des pays en développement des ressources financières nouvelles, supplémentaires, suffisantes et prévisibles et permettra de catalyser les financements liés aux changements climatiques, aussi bien publics que privés, aux niveaux national et international.

Le Groupe des 77 est conscient du fait que des mécanismes novateurs de financement peuvent apporter une contribution positive en aidant les pays en développement à mobiliser pour le développement des ressources supplémentaires sur une base stable, prévisible et volontaire.

Nous réitérons que ce financement ne doit ni remplacer ni compromettre les niveaux de financements traditionnels du développement, y compris l'APD. Nous estimons que des progrès notables ont été réalisés en ce qui concerne les sources novatrices de financement du développement, même s'il importe de renforcer les initiatives actuelles et d'élaborer de nouveaux mécanismes, le cas échéant. Il faut continuer, en particulier, d'accorder la priorité à la fourniture de ressources supplémentaires, stables et complémentaires des sources habituelles de financement du développement, en particulier en faveur des pays en développement.

Le Consensus de Monterrey et la Déclaration de Doha soulignent également l'importance des envois de fonds pour le développement. Le Groupe soutient l'appel lancé par le Secrétaire général dans son rapport (A/68/357), afin que les pays d'origine et de destination collaborent pour réduire les coûts de transaction des envois de fonds et, là où c'est possible, éliminent les obstacles juridiques et financiers aux envois de fonds et autres apports financiers des travailleurs migrants.

La crise de la dette est coûteuse et source de perturbations, et elle s'accompagne souvent de réductions des dépenses publiques, qui ont une incidence négative sur les pays en développement. Il ne peut être

question de croissance ou d'élimination de la pauvreté lorsque l'on ploie sous le poids d'une dette écrasante. Par conséquent, l'allégement de la dette et la gestion de la dette souveraine sont des questions cruciales pour les pays en développement. À cet égard, le Groupe réitère son appel à la communauté internationale pour qu'elle examine d'urgence diverses options de restructuration de la dette efficaces, équitables, durables, indépendantes et favorables au développement ainsi que la mise en place d'un mécanisme international de règlement de la crise de la dette.

Le Groupe considère le commerce international comme un moteur du développement. À cet égard, un système commercial multilatéral équitable est essentiel pour garantir une croissance soutenue du commerce mondial, permettre aux pays en développement d'avoir accès aux nouveaux marchés et leur offrir des débouchés sur ces marchés. À notre avis, la neuvième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) prévue à Bali en décembre 2013 sera l'occasion de faire avancer les négociations commerciales menées dans le cadre du Cycle de Doha et de sortir ainsi d'une impasse de longue date. La conférence de Bali doit respecter pleinement le mandat de développement de l'OMC et prendre en considération les besoins et les priorités des pays en développement.

Enfin, le Groupe des 77 tient à souligner l'importance de l'existence d'un environnement international favorable et propice, en complément des efforts consentis par les pays en développement au niveau national en vue d'éliminer la pauvreté et d'accroître leur niveau de développement. Il convient de remédier aux faiblesses systémiques des institutions monétaires, financières et économiques internationales par de sérieuses réformes. Il faut mettre en place un cadre plus inclusif de gouvernance économique mondiale pour améliorer le fonctionnement, la stabilité et la résilience de ces institutions. Pour ce faire, il faudra renforcer le rôle de l'ONU et améliorer son efficacité, notamment par une interaction au plus haut niveau avec les institutions financières internationales et régionales compétentes et les autres parties prenantes.

**M. Alemu** (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais, au nom du Groupe des États d'Afrique, vous remercier d'avoir organisé cet important Dialogue de haut niveau, qui tombe à point nommé. Nous remercions le Secrétaire général de son rapport (A/68/221). Nous partageons pleinement les vues

exprimées par le Président du Groupe des 77 et de la Chine, dont nous faisons partie intégrante et agissante.

Le présent Dialogue se tient à un moment de grande incertitude et, dans le même temps, d'immense espoir. Cette incertitude porte sur la situation de l'économie mondiale, qui ne s'est pas encore remise complètement de la crise qui a débuté il y a cinq ans. En dépit d'améliorations certaines, le relèvement est lent. D'autre part, la bonne santé exceptionnelle de nombreuses économies dans le monde en développement, notamment en Afrique, est une source d'espoir.

Nous nous rappelons tous que les événements de haut niveau consacrés aux objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) organisés il y a deux semaines ont abouti à la conclusion qu'il reste beaucoup à faire pour réaliser les objectifs à la date fixée. Il est de nouveau apparu clairement que le renforcement de la coopération internationale pour le développement est essentiel pour la réalisation des OMD. À l'aube d'une ère nouvelle et au moment où nous entamons l'élaboration d'un nouveau cadre mondial de développement, la coopération internationale pour le développement doit rester au cœur du processus.

Dans quelques jours, des ministres des finances, des dirigeants de banques centrales, des cadres du secteur privé et des universitaires du monde entier se retrouveront à Washington à l'occasion de la réunion annuelle du Groupe de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international. Nous estimons que les décideurs doivent saisir cette occasion pour débattre et convenir des mesures concrètes qu'il convient de mettre en place, non seulement pour accélérer la relance de l'économie mondiale, mais également pour mieux préparer les acteurs concernés à participer à un financement efficace du développement. Pour que les pays à faible revenu parviennent à atténuer les répercussions du ralentissement économique mondial, ils doivent absolument continuer de reconstruire leur tampon budgétaire afin de maintenir la croissance, les dépenses dans les secteurs sociaux et l'investissement public. Nous espérons que ce sera l'une des principales recommandations politiques formulées à l'issue de cette rencontre.

Il est vrai que certaines mesures ont été prises au cours de la décennie écoulée en application du Consensus de Monterrey, mais il reste encore beaucoup à faire. Selon le rapport du Secrétaire général (A/68/357), en termes réels, l'aide publique au développement a diminué pour la deuxième année consécutive en 2012,

et un grand nombre de pays membres du Comité d'aide au développement (CAD) ne parviennent toujours pas à réaliser l'objectif de 0,7%. L'aide aux pays les moins avancés (PMA) a également chuté, et seulement 10 membres du CAD ont atteint l'objectif fixé. Ce qu'a dit le Secrétaire général de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement à cette réunion est tout à fait pertinent. Il est donc crucial que les partenaires de développement honorent les engagements qu'ils ont pris à Monterrey et à Doha si nous voulons nous lancer dans une entreprise prometteuse en 2015.

Nous devons également déployer des efforts plus déterminés qui ne se limitent pas aux circonstances actuelles pour faire face aux problèmes nouveaux et émergents, notamment les changements climatiques. Nous devons conjuguer nos efforts pour mettre en place un régime climatique contraignant assorti d'objectifs spécifiques d'ici à 2015. D'autre part, nos partenaires de développement du monde développé doivent s'engager à mobiliser 100 milliards de dollars par an d'ici à 2020 au profit du Fonds vert pour le climat afin d'aider les pays en développement à s'adapter aux changements climatiques et à en atténuer les effets.

L'année dernière, à la Conférence Rio +20, nous avons pris une décision historique en convenant que l'extrême pauvreté était le problème général que devait affronter la communauté internationale, et nous avons décidé de la combattre en promouvant le développement durable, en tenant compte des intérêts des générations présentes et futures et en mettant l'accent sur les trois piliers du développement durable. S'agissant du principal problème auquel nous sommes confrontés, la pauvreté, il convient de souligner que son élimination durable n'est pas concevable si nous n'appliquons pas le concept de valeur ajoutée – l'accroissement de la production et de l'industrialisation. En d'autres termes, il faut aider les pays tels que les pays africains à se transformer sur le plan structurel, sans quoi il sera impossible de franchir les étapes nécessaires à l'élimination de la pauvreté. Selon nous, la même conviction doit guider l'action du Groupe de travail à composition non limitée sur les objectifs de développement durable.

L'Afrique a considérablement avancé vers la réalisation de ses objectifs de développement. Certaines des économies dont les taux de croissance sont parmi les plus élevés au monde se trouvent maintenant en Afrique. Le flux des investissements directs étrangers augmente également, et les économies émergentes jouent un rôle clef, en particulier dans les secteurs critiques



qui contribuent au processus de développement sur le continent.

En dépit de ces avancées, la structure économique de nombreux pays du continent n'est pas suffisamment bien développée pour leur permettre de faire face aux nombreux problèmes sociaux et économiques et de réaliser la transformation économique, qui est essentielle, en particulier pour éliminer durablement la pauvreté.

À cet égard, nous estimons que la majeure partie du financement du développement doit servir à renforcer la capacité des pays en développement à mobiliser des ressources nationales. Nous sommes bien conscients du fait que le développement économique est une entreprise nationale et qu'aucun montant d'aide étrangère ou d'investissement étranger ne peut remplacer un processus national dynamique d'accumulation, d'intermédiation et de mobilisation de capital. Il importe donc au plus haut point, pour combler les lacunes en matière de mobilisation de ressources nationales, que la coopération pour le développement vise à éliminer les contraintes institutionnelles afin de créer des organisations qui ont la responsabilité et la capacité d'initier, de planifier, d'élaborer et de mettre en œuvre des réformes afin de garantir la collecte efficace des recettes. Sans aucun doute, le règlement des problèmes logistiques doit devenir une priorité à cet égard.

Par ailleurs, pour garantir le développement durable, nous avons besoin de l'appui de nos partenaires afin de remédier au manque d'infrastructures, qui demeure le problème principal sur notre continent. À cet égard, nous sommes fermement convaincus que la communauté internationale se tiendra à nos côtés et apportera son soutien aux initiatives régionales entreprises dans le cadre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, en particulier le Programme de développement des infrastructures en Afrique.

Maintenant que nous avons lancé le processus d'élaboration du programme de développement pour l'après-2015, une nouvelle occasion de rattraper le temps perdu s'offre à nous. Les engagements pris à Monterrey et à Doha doivent faire l'objet d'efforts renouvelés et doivent être honorés d'urgence.

En élaborant la prochaine série d'objectifs de développement, nous sommes certains qu'un cadre de mise en œuvre plus solide sera mis en place afin de répondre aux besoins pressants des pays en

développement, en particulier les pays les moins avancés, de manière globale et cohérente.

**M. Bart** (Saint-Kitts-et-Nevis) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), à savoir Antigua-et-Barbuda, les Bahamas, la Barbade, le Belize, la Dominique, la Grenade, le Guyana, Haïti, la Jamaïque, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines, le Suriname et la Trinité-et-Tobago.

La CARICOM s'associe à la déclaration qui a été faite par le représentant des Fidji au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Je saisis cette occasion pour saluer l'action vous avez menée à ce jour, Monsieur le Président, à la tête de l'Assemblée générale à sa soixante-huitième session. La CARICOM se félicite de la convocation du sixième Dialogue de haut niveau sur le financement du développement. De fait, le thème du Dialogue de cette année – « Le Consensus de Monterrey, la Déclaration de Doha sur le financement du développement et les autres textes issus des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies : bilan de mise en œuvre et tâches futures » – a été choisi alors que nous sommes en train d'élaborer un programme de développement pour l'après-2015. Il nous donne par conséquent l'occasion opportune d'évaluer l'état de la coopération pour le développement, d'échanger les points de vue et de redoubler d'efforts aux fins du respect des engagements pris par la communauté internationale à Monterrey et à Doha.

La crise économique et financière mondiale, conjuguée à la crise alimentaire et à l'instabilité des cours des produits alimentaires, continue d'avoir des répercussions négatives sur l'économie restreinte et vulnérable des pays en développement. Beaucoup ont vu leur capacité de réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international, à commencer par les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), gravement entravée. Au seuil de l'élaboration d'un nouveau cadre de développement pour l'après-2015, par conséquent, il nous incombe à tous de mettre à profit les deux prochains jours pour déterminer la façon d'aborder la question de la disponibilité des financements nationaux et internationaux pour le développement et de l'impact très réel de ces financements sur le paysage de la coopération pour le développement.

Alors que nous continuons à nous débattre avec la crise économique mondiale, le cadre intégré adopté par le Consensus de Monterrey, puis par la Déclaration de Doha, offre un utile programme de coopération internationale sur les questions économiques et financières, de nature à aider les pays à relever les défis multiformes du développement qui, en dernière analyse, mettent à mal l'objectif d'élimination de la pauvreté et de développement durable.

La CARICOM ne saurait assez insister sur la préoccupation de nos pays à l'égard de la reconnaissance insuffisante, par la communauté internationale, des besoins et préoccupations des petits pays vulnérables pratiquant l'ouverture économique et fortement endettés, comme les nôtres, lesquels, en vertu de leur produit intérieur brut par habitant, sont classés dans les pays à revenu intermédiaire et même à revenu élevé. C'est là un obstacle critique au développement auquel se heurtent nos États membres, dont beaucoup ont un coefficient dette publique-produit intérieur brut de 100 %, ce qui réduit notablement la marge de manœuvre budgétaire et nuit à notre capacité d'atteindre certains de nos objectifs de développement.

Cette réalité n'est d'ailleurs pas passée sous silence par le Secrétaire général dans son rapport sur le système financier international et le développement, où il souligne que le problème de surendettement est « le plus grave dans les pays des Caraïbes, qui ont subi de plein fouet la crise financière » (*A/68/221, par. 70*), avec pour conséquence un déficit budgétaire dans de nombreux pays, réduits à dépendre d'emprunts accrus. Le Secrétaire général remarque dans le rapport que, rien que cette année, le Belize, la Grenade, la Jamaïque et Saint-Kitts-et-Nevis ont tous cherché, en raison de leur forte dépendance à l'égard du tourisme et de l'érosion des préférences commerciales, à restructurer une fraction au moins de leur dette.

Il est impératif que la communauté internationale, y compris le système des Nations Unies pour le développement et les institutions financières internationales, prennent non seulement acte de ces faits mais en outre, qu'ils adoptent une démarche plus systématique face aux besoins de développement des pays en développement classés dans la catégorie des pays à revenu intermédiaire ou élevé, dans le but de leur ménager un accès accru aux financements assortis de conditions de faveur. Cela permettrait, à condition de prévoir un allègement de la dette et le déblocage de subventions et de prêts à taux préférentiels, non

accessibles à l'heure actuelle aux pays à revenu intermédiaire ou élevé, de remédier un tant soit peu à la situation économique insoutenable dans laquelle peuvent se trouver de nombreux petits États vulnérables.

Le processus de financement du développement prévoit un cadre complet aux fins de la mobilisation des ressources. Tout en notant que le développement économique et social relève principalement de la responsabilité des États, nous tenons à souligner l'importance que revêt l'appui international aux fins du développement. À cet égard, nous saluons les efforts déployés par certains partenaires de développement pour atteindre et dans certains cas dépasser le taux prescrit de 0,7 % du revenu national brut en aide publique au développement (APD), en dépit des conditions internationales très difficiles que l'on a connues sur les plans politique et économique ces deux dernières années. Toutefois, nous ne laissons pas d'être préoccupés de ce que de nombreux autres sont restés en deçà de cet objectif.

La CARICOM reconnaît que, dans le cadre de nos efforts pour mobiliser les ressources internationales pour le développement, il est essentiel d'adopter des méthodes nouvelles et novatrices. Nous applaudissons et appuyons à cet égard la mise sur pied du Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable. Le Comité a été chargé d'élaborer un rapport, après une année de travail, dans lequel il recommanderait différentes options de stratégies efficaces de financement du développement durable en vue de faciliter la mobilisation des ressources et leur utilisation efficace aux fins de la réalisation d'objectifs de développement durable. Quatre de nos membres sont représentés au Comité et nous sommes déterminés à prendre une part active à ce processus et à travailler assidûment à l'exécution du mandat du Comité.

Le commerce international joue un rôle indispensable dans la progression des perspectives de développement des pays en développement et l'amélioration de notre capacité de mobilisation de ressources financières nationales pour le développement. Afin de maximiser ce potentiel commercial, il est nécessaire de défendre un système commercial multilatéral universel, axé sur des règles, ouvert, non discriminatoire et équitable, qui contribue à la croissance et au développement durable. À cet égard, la CARICOM appelle de nouveau à conclure le cycle de négociations de Doha pour le développement, engagé

il y a plus d'une décennie. En ne le faisant pas, nous portons atteinte à l'objectif fondamental du cycle et aux engagements expressément pris d'abord franchement les questions de développement.

La CARICOM souligne l'urgence d'un débat éclairé sur la coopération internationale en matière fiscale, dans le cadre d'un dialogue véritable sur le financement du développement, qu'appellent généralement de leurs vœux tous les pays désireux de connaître la croissance et un développement digne de ce nom et d'éliminer la pauvreté. À cet égard, la CARICOM se réjouit de la décision récente du Conseil économique et social de donner une périodicité annuelle aux séances extraordinaires du Conseil sur la coopération internationale en matière fiscale. La CARICOM estime également que cette décision représente un pas important vers la réalisation du mandat confié à Doha, à savoir le renforcement des dispositifs institutionnels visant à promouvoir la coopération internationale sur les questions fiscales. À cet égard, la CARICOM continue d'appeler à la conversion du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale en organe subsidiaire intergouvernemental du Conseil économique et social. La CARICOM est fermement convaincue que ce changement de statut du Comité permettrait l'examen qui s'impose, au niveau intergouvernemental, des questions de coopération internationale en matière fiscale.

Le Consensus de Monterrey, la Déclaration de Doha sur le financement du développement et les documents finals connexes des grandes conférences des Nations Unies nous ont trouvés dans cette situation, où la mise en œuvre des engagements pris laisse à désirer et les tâches qui nous attendent sont immenses. Toutefois, la CARICOM est convaincue que la solution réside dans la volonté politique de veiller à ce que les défis auxquels nous nous mesurons ne se multiplient pas et que nos objectifs de développement soient atteints.

Alors que nous œuvrons à la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international, y compris les OMD, et que nous posons peu à peu les jalons du programme de développement pour l'après-2015, un fait demeure certain : un partenariat mondial en la matière est fondamental. Les engagements pris doivent être honorés. Les engagements pris en matière d'aide internationale au développement, ainsi que de coopération Sud-Sud ou triangulaire, en complément, et non en remplacement, de l'APD classique, doivent être honorés. Les engagements en

matière de financement des processus d'adaptation aux changements climatiques, pris en particulier à l'égard des petits États insulaires en développement et des autres pays vulnérables aux effets néfastes des changements climatiques, doivent être honorés.

**M<sup>me</sup> Young** (Belize) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire cette déclaration au nom de l'Alliance des petits États insulaires, qui comprend des pays des zones de l'océan Pacifique, de la mer des Caraïbes, de l'océan Atlantique et de l'océan Indien et enfin de la mer Méditerranée et de la mer de Chine méridionale.

Nous nous félicitons de l'organisation de ce sixième Dialogue de haut niveau sur le financement du développement, conformément à la résolution 67/300. Il nous donne l'occasion de revoir l'état d'avancement de la mise en œuvre du Consensus de Monterrey de 2003, de la Déclaration de Doha sur le financement du développement de 2008 et des documents finals connexes des principales conférences et réunions au sommet des Nations Unies.

Nous nous trouvons dans une conjoncture où le monde doit faire face à des défis dans chacune des trois dimensions du développement durable : économique, sociale et environnementale. En dépit des progrès enregistrés dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), plus d'un milliard de personnes vivent encore dans l'extrême pauvreté. L'inégalité des revenus à l'intérieur des pays et entre eux continue d'augmenter. Parallèlement, les modes de consommation et de production non viables ont un énorme coût sur les plans économique et social et ils ont d'ores et déjà mis en péril la vie sur la planète.

La voie du développement durable passe par une action collective devant permettre de répondre concrètement aux aspirations des populations à plus de progrès économique et social, à commencer par une croissance économique et des emplois viables, conjugués au renforcement de la protection de l'environnement. Son programme doit être sans exclusive et permettre de traiter les besoins spécifiques des pays en situation particulière de vulnérabilité, confrontés à des problématiques uniques en leur genre. Nous, petits États insulaires en développement, reconnaissons que nous ne pouvons surmonter ces problématiques seuls. À défaut de coopération et d'assistance de la part de la communauté internationale, notre succès à cet égard restera illusoire.

Les petits États insulaires en développement ont à cœur d'assurer l'application pleine, efficace et efficiente du Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement, la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement et les OMD. Nous exhortons nos partenaires de développement à honorer leurs engagements en apportant, de façon rapide et prévisible, l'appui financier et technique nécessaire à la bonne mise en œuvre du Programme et de la Stratégie, ainsi que des autres documents finals arrêtés sur le plan international. En raison de la corrélation transversale entre le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable de 2012 (Rio+20) (résolution 66/288, annexe), le programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015 et l'avenir du financement du développement durable, ils doivent faire l'objet d'une analyse et d'un examen d'ensemble.

Le programme de développement pour l'après-2015 doit reposer sur une stratégie de transformation reliant les résultats de Rio+20 à ceux de la troisième Conférence internationale des petits États insulaires en développement, prévue au Samoa en 2014, et à une stratégie de financement du développement durable. Autrement dit, nous avons besoin d'une stratégie reliant les priorités nationales en matière de développement durable au programme mondial de développement. Le présent Dialogue est, par conséquent, l'occasion ou jamais d'examiner ces corrélations. Nous pourrions nous en inspirer pour notre examen de l'état d'avancement de la mise en œuvre et des tâches qui nous attendent, ainsi que pour notre travail, qui doit donner lieu à une évolution radicale de la mise en œuvre aussi bien de nos engagements convenus que de nos engagements futurs en matière de développement durable.

Nous soulignons la nécessité de mettre l'accent sur la réduction de la pauvreté, l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base, le renforcement de l'égalité entre les sexes et la protection de l'environnement. Nous devons rompre avec les cadres politiques non viables, tels que l'octroi de subventions portant sur les combustibles fossiles, pour évoluer vers ceux qui encouragent des modes de production et de consommation viables tout en protégeant les plus vulnérables des incidences de l'élévation des prix des produits alimentaires et de l'énergie ainsi que tous ceux

qui pourraient être perdants dans la transition à une économie verte permettant de renforcer la résilience de nos pays et de nos collectivités face aux changements climatiques et aux autres risques socioéconomiques. Il nous faut des mesures claires et pragmatiques afin de progresser vers le développement durable. Nous devons mieux contextualiser nos décisions politiques en matière de développement, à tous les niveaux. La mise en œuvre de ces politiques fondamentales à l'intérieur de nos cadres économiques contribuera à une meilleure mobilisation des ressources et à de meilleurs chiffres de croissance économique.

Les coûts de cette transformation dans le sens d'une politique plus viable sont réels. Aider à mettre en place des conditions propices à la génération de flux de capitaux – tels que l'aide publique au développement, les fonds publics disponibles sur le plan intérieur et d'autres sources – et à leur canalisation vers des projets où leur incidence, sur le plan de la transformation engendrée, soit la plus importante, est une tâche d'une importance critique pour le secteur public. Il n'est pas moins important de veiller à ce que les fonds publics mis à disposition des pays pour en appuyer la transition vers le développement durable soient mis à profit pour mobiliser et catalyser des sources plus importantes de fonds privés. Nous devons également nous montrer novateurs en explorant de nouveaux mécanismes financiers pouvant accélérer ce processus et permettre de réussir le développement durable.

Il existe un certain nombre de mécanismes potentiels de financement supplémentaire qui méritent d'être étudiés avec attention. Ils comprennent l'imposition d'une taxe sur les transactions financières pouvant être associées à l'instabilité des marchés financiers et d'autres externalités négatives; la taxation, dans chaque juridiction, des transactions financières qui sont une cause directe d'instabilité des marchés financiers; la fin des politiques de subvention non viables; l'amélioration et le renforcement des systèmes d'affectation et de répartition des ressources, sur la base de décisions politiques d'investissement saines; et la nécessité d'encourager les partenaires et donateurs, le système des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods à utiliser les mécanismes financiers d'appui budgétaire aux différents pays pour améliorer la coordination, l'efficacité et l'efficacités de l'aide publique au développement et des autres sources de capitaux. Parallèlement, nous devons prendre garde aux incidences négatives imprévues de certains de ces mécanismes. Les répercussions qu'ont eues les



droits prélevés sur les passagers aériens dans le secteur du tourisme de certains petits États insulaires en développement en sont un exemple.

Afin d'accélérer la mobilisation et l'utilisation des fonds aux fins qui ont été définies, il est impératif – et grand temps – que les partenaires honorent leurs engagements actuels et passés en ce qui concerne toutes ces obligations faisant l'objet d'accords internationaux, y compris celles découlant des autres conventions internationales, avant de passer au financement des objectifs de développement durable et au programme de développement pour l'après-2015. Ainsi, le chiffre visé de 0,7 % du revenu national brut pour l'aide publique au développement n'est pour l'instant atteint qu'à 0,29 %, et le niveau visé doit être atteint. L'entrée en vigueur et la dotation en capitaux du Fonds vert pour le climat d'ici au début de 2014 doivent être traitées en priorité, avec l'apport de fonds supplémentaires pour que le Fonds atteigne 100 milliards de dollars par an d'ici 2020.

Nous soulignons qu'il importe d'assurer le suivi des résultats de la Conférence Rio+20 et la pleine application du Programme d'action de la Barbade et de la Stratégie de Maurice. Pour que les petits États insulaires en développement puissent assurer une stratégie financière leur permettant de financer efficacement leur développement durable, les éléments suivants doivent être pris en considération. Premièrement, le développement humain reste une priorité essentielle, puisque le capital humain est notre bien le plus précieux. Nous devons mettre à profit tout le potentiel de nos ressources humaines et à cet égard, un emploi productif et un travail digne sont des conditions essentielles.

Les petits États insulaires en développement appellent à un appui international aux initiatives nationales et régionales permettant de mieux faire entendre la voix et de mieux permettre la participation de ces pays à tous les niveaux des processus de prise de décision et de normalisation des systèmes financiers internationaux, et partant, d'en accroître les capacités et le développement.

Nous appelons également à la simplification et à l'amélioration de l'accès international afin de permettre aux petits États insulaires en développement d'accéder directement au financement du développement durable. Nous appelons à la mise en place d'un mécanisme chargé spécifiquement de fournir un financement aux pays en développement, aux petits États insulaires en développement en particulier. Il faut également prêter attention aux difficultés particulières liées au

financement du développement durable dans les petits États insulaires en développement, y compris l'accès à un financement à des conditions de faveur qui devra être examiné par le Comité intergouvernemental sur le financement du développement durable et d'autres organismes associés.

L'accès à une énergie durable peut contribuer à accroître l'efficacité et la productivité et à réduire les émissions, tout en encourageant l'adoption de technologies propres.

Le Dialogue d'aujourd'hui est un processus indispensable qui complète et, nous l'espérons, intègre une stratégie de communication très ciblée concernant les modalités de travail du Comité intergouvernemental sur le financement du développement durable. Les résultats de nos délibérations doivent être pris en compte dans le processus d'élaboration du programme de développement pour l'après-2015.

Il est évident pour les petits États insulaires en développement que nous vivons dans un monde interdépendant dans lequel toutes les personnes sont liées les unes aux autres par une humanité commune, très attachée à la vie et œuvrant pour l'égalité et le développement durable.

Notre volonté sera mise à l'épreuve et évaluée en fonction de l'efficacité avec laquelle nous renforcerons la coopération en faveur d'une action collective. Nous espérons que la communauté internationale renouvellera son engagement en faveur d'un partenariat mondial qui permettra aux petits États insulaires en développement d'éliminer l'extrême pauvreté, de renforcer leur capacité de résistance et d'améliorer la qualité de vie de leurs populations. Nous aurons besoin de la participation et de la coopération actives du système des Nations Unies, de nos partenaires et d'autres parties prenantes clés. Ce partenariat mondial doit être transparent, sans exclusive et fondé sur le respect mutuel réel et la responsabilité afin d'assurer l'efficacité du financement du développement.

**M. Zinsou (Bénin) :** Monsieur le Président, je voudrais vous remercier d'avoir organisé le présent Dialogue de haut niveau sur le financement du développement. Je vous assure de la coopération de ma délégation, qui est fort intéressée à son succès et ne ménagera aucun effort à cet effet.

J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des 49 États inscrits dans le Groupe des pays les moins avancés (PMA) par l'ONU. Le Groupe s'associe à la déclaration faite au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

La question fondamentale des moyens de mise en œuvre des objectifs de développement convenus au plan international et, en particulier, des objectifs du Millénaire pour le développement, constitue le centre d'intérêt principal du Consensus de Monterrey et de la Déclaration de Doha sur le financement du développement. Dans ces deux documents, les pays développés ont pris le ferme engagement de fournir au moins 0,7 % de leur produit intérieur brut, au titre de l'aide publique au développement, aux pays en développement et au moins 0,15 à 0,20 % de leur produit national brut (PNB) aux pays les moins avancés. Ils se sont également engagés à assurer l'accès aux marchés en franchise de droits et hors quota pour les produits des pays en développement, à trouver une solution durable au problème de la dette des pays en développement et à leur apporter le soutien technologique et technique nécessaire, de même qu'à procéder à une réforme de l'architecture financière internationale. Cependant, depuis lors, peu de progrès ont été réalisés dans ces différents domaines.

Les pays les moins avancés ont pour leur part consenti des efforts remarquables pour se doter de cadres institutionnels et réglementaires stables et équilibrés pour les activités du secteur public et du secteur privé de même que pour la société civile, comme le leur demandaient le Consensus de Monterrey et la Déclaration de Doha. Dans de nombreux cas, ils ont fait des progrès considérables dans la promotion de la démocratie, des droits de l'homme et de l'instauration de l'état de droit. Mais leurs réalisations dans ces domaines ne leur ont pas permis de réduire de façon sensible le fossé entre l'épargne et l'investissement, ce qui est nécessaire pour promouvoir une croissance durable.

Les revenus à la limite de la subsistance et la faiblesse de l'assiette fiscale, une évasion fiscale élevée et un secteur informel prédominant sont les facteurs qui justifient le faible ratio taxe/PNB dans les pays les moins avancés. Des efforts considérables sont nécessaires pour soutenir la création et le maintien d'un environnement propice à la croissance économique par des actions aux niveaux national et international.

Malgré les améliorations apportées à l'environnement des affaires, les pays les moins avancés ont été marginalisés dans les réseaux mondiaux de production. Les investissements étrangers directs dans les PMA ont augmenté de 20 % en 2012 mais ce Groupe, qui représente 12 % de la population mondiale, a reçu moins de 2 % du total des investissements dans

le monde. La part du lion des investissements dans ces pays va dans les secteurs de l'extraction des ressources naturelles et dans les industries manufacturières qui y sont liées. Il est impo rante que la communauté internationale prenne les mesures appropriées pour promouvoir les investissements dans les PMA et assurer leur distribution équitable pour contribuer efficacement à la croissance économique, à la création d'emplois, à l'acquisition de technologies et à la promotion de la libre entreprise dans ces pays.

Les pays les moins avancés font également des efforts considérables pour attirer les investissements étrangers directs. Pour soutenir ces efforts, les pays développés devraient établir dès à présent un régime de promotion des investissements pour les PMA, y compris par des mesures telles que l'assurance, les garanties et les programmes de financement préférentiels des fonds de promotion des initiatives du secteur privé pour soutenir les investissements dans les PMA, comme convenu dans le Programme d'action d'Istanbul.

À cet égard, nous attendons le rapport du Secrétaire général sur la question qui sera présenté à l'Assemblée générale à sa soixante-neuvième session. Nous espérons pouvoir bénéficier dans ce cadre d'un appui ferme de la communauté internationale pour établir un régime de promotion des investissements dans les PMA.

L'impasse dans laquelle se trouvent les négociations commerciales dans le cadre du Cycle de Doha est un revers considérable pour le système commercial international. Nous devons mobiliser la volonté politique nécessaire pour mener à bien ce cycle de négociation et pour assurer la pleine réalisation de son programme de développement. Nous en appelons aux membres de l'Organisation mondiale du commerce afin qu'ils mettent tout en œuvre pour conclure les négociations commerciales avec un résultat ambitieux, global, équilibré, équitable et orienté vers la promotion du développement.

Nous exhortons toutes les parties prenantes à rechercher le consensus sur le train de mesures en faveur des PMA lors de la prochaine réunion ministérielle, prévue du 3 au 6 décembre à Bali, qui inclut un accès ouvert aux marchés, des règles d'origine préférentielle simples et flexibles, et assure l'opérationnalisation des exemptions pour les services et le coton.

Nous demandons aussi aux pays développés à répondre aux besoins des PMA dans le domaine du

développement des capacités commerciales à travers l'aide au commerce, comme convenu dans le Programme d'action d'Istanbul.

Nous reconnaissons que l'aide publique au développement continue d'être la principale source de financement pour le développement des PMA et leur offre un point d'ancrage face à la volatilité et à l'instabilité de l'environnement économique mondial. Nous exprimons ici nos préoccupations par rapport à la baisse de l'aide publique au développement octroyée aux PMA, qui est passée de 11 % en 2010 à 10 % en 2011. Nous sommes encore plus préoccupés par les estimations préliminaires qui indiquent une baisse de 12,8 % du niveau de l'aide en 2012 comparée au niveau de 2011.

C'est le lieu de saluer les pays membres du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques qui ont déjà atteint le niveau prescrit de l'aide publique au développement.

Nous exhortons les pays qui ne l'ont pas encore fait à remplir leurs engagements en la matière, notamment en ce qui concerne l'octroi de 0,15 à 0,20 % de leur produit national brut aux pays les moins avancés (PMA) le plus tôt possible et à accroître leur aide aux PMA lorsqu'ils redéfiniront leurs engagements concernant l'aide publique au développement en 2015 pour financer le nouveau programme de développement, en tenant compte du fait que les PMA sont les pays qui sont les plus affectés par la crise économique et financière actuelle.

Les sources de financements innovants peuvent aussi jouer un rôle majeur dans la recherche des moyens de combler les carences en ressources des PMA. Nous remarquons qu'un certain nombre d'initiatives ont été déjà opérationnalisées ou sont à un stade avancé de leur mise en application.

L'enquête mondiale sur les perspectives économiques de l'année 2012 indique que 400 milliards à 450 milliards de dollars peuvent être mobilisés chaque année à travers les taxes sur les transactions financières et les émissions de carbone et par l'utilisation des droits de tirage spéciaux du Fonds monétaire international. Ces initiatives doivent être opérationnalisées.

La dette extérieure représente un grave défi pour les PMA. Nous saluons les mesures prises dans le cadre de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale. Cependant ces mesures ne sont pas suffisantes et

doivent être étendues à tous les PMA. Tous les pays qui remplissent les critères pour être classés dans la catégorie des PMA doivent être d'office éligibles aux programmes d'allègement de la dette. Il importe de procéder immédiatement à l'annulation de toutes les dettes des PMA, qu'elles soient multilatérales ou bilatérales. L'aide au développement accordée aux PMA doit l'être de préférence sous forme de dons non remboursables pour éviter la récurrence de la crise de la dette. Nous demandons aussi la mise en place de mécanismes appropriés pour le gel des dettes et le désendettement des PMA.

La coopération Sud-Sud a émergé comme une force vitale dans le paysage économique et son programme s'étend de manière significative. Le potentiel de la coopération Sud-Sud dans le commerce, l'investissement et l'aide au développement doit être mobilisé comme un réel complément à la coopération Nord-Sud sans être considéré comme un substitut de celle-ci. Dans ce contexte, attirer des investissements des fonds souverains des pays en développement dans les secteurs comme l'agriculture et l'agro-industrie pourrait être une option viable qui peut contribuer au développement des capacités productives des PMA.

*M<sup>me</sup> Miculescu (Roumanie), Vice-Présidente, assume la présidence.*

Mon pays, le Bénin, se propose d'organiser en avril 2014 une conférence ministérielle sur les nouveaux partenariats pour le développement des capacités productives des PMA et abordera aussi la question du financement de ces capacités.

La crise économique et financière et ses conséquences ont révélé des distorsions dans l'architecture financière mondiale. Quelques mesures ont été prises pour renforcer le système. Le régime de gouvernance des institutions de Bretton Woods doit être changé. Pour corriger leur déficit démocratique, une réforme fondamentale de leur système de vote et de leur structure de reddition de compte doit être réalisée. Une pondération spéciale doit être accordée aux PMA dans la définition des nouveaux quotas pour donner plus de poids à leurs voix dans les institutions de Bretton Woods. Puisque les PMA abritent la grande majorité des plus pauvres de la Terre, leurs voix doivent être entendues et leurs préoccupations doivent être prises en compte dans tous les processus de prise de décision financière au plan international.

La mise en place d'une nouvelle architecture financière internationale doit impliquer les gouvernements des PMA.

Les PMA constituent le groupe de pays les plus vulnérables. Nombre d'entre eux ne seront pas en mesure de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement si les ressources financières nécessaires ne sont pas mises en place. Aussi, le financement du développement revêt-il un caractère crucial pour eux. L'examen de la mise en œuvre des engagements pris à Monterrey et à Doha revêt une importance capitale pour eux aussi. Nous devons mettre en place un mécanisme mondial de reddition de compte avec une participation universelle pour assurer l'exécution des engagements pris par toutes les parties prenantes.

**La Présidente par intérim** (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à l'observateur de l'Union européenne.

**M. Mayr-Harting** (Union européenne) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire cette déclaration au nom de l'Union européenne et de ses États membres. L'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro, l'Islande, la Turquie et la Serbie, pays candidats; l'Albanie et la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels; ainsi que l'Ukraine, la République de Moldova, l'Arménie et la Géorgie s'associent à cette déclaration.

Chaque année depuis 2003, l'Union européenne et ses États membres ont assuré, entre autres choses, le suivi de tous les engagements pris dans le cadre du Consensus de Monterrey. Le dernier rapport de redevabilité de l'Union européenne sur le financement du développement, publié en juillet, indique que l'Union européenne avait réalisé des progrès conséquents dans la réalisation de la plupart des engagements ambitieux qu'elle avait pris. Au cours des dix dernières années, par exemple, l'Union européenne et ses États membres ont consacré chaque année près de 45 milliards d'euros à l'aide au développement – plus de la moitié de l'assistance fournie par le Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques. L'Union européenne reste le premier partenaire commercial des pays en développement, et le marché qui leur est le plus ouvert; et entre 2000 et 2011, l'Union européenne a été responsable de 71 % de l'allègement de la dette globale.

Nous croyons que le Consensus de Monterrey et la Déclaration de Doha fournissent une base conceptuelle

solide pour nos futurs débats sur le financement du développement. Les grandes percées intellectuelles qu'ils incarnent, une approche globale assortie de responsabilités partagées, sont tout aussi pertinentes aujourd'hui.

Mais le monde a tellement changé ces dix dernières années – la répartition de la richesse mondiale, la capacité des pays d'influencer les tendances mondiales, le rôle des nouveaux bailleurs de fonds – que le cadre conceptuel doit s'adapter à de nouvelles circonstances. Nous avons également assisté à la prolifération des processus internationaux de financement et de nouvelles formes de financement, comme celles associées au climat, à la diversité biologique et à d'autres modalités innovantes de financement.

Lors de la réunion extraordinaire de septembre sur les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), la communauté internationale a réaffirmé sa volonté de déployer tous les efforts possibles en vue de réaliser les OMD. L'accent doit être mis sur les OMD les moins avancés, et une attention particulière doit être accordée à certains groupes de pays – les pays les moins avancés (PMA), les économies enclavées et les petits États insulaires en développement. L'Union européenne et ses États membres restent déterminés à honorer leurs engagements et à favoriser la réalisation des OMD. La réunion extraordinaire de septembre sur les OMD a également réaffirmé l'importance de mobiliser et de bien utiliser toutes les ressources, publiques et privées, nationales et internationales, et a appelé à l'adoption d'une approche cohérente en vue d'établir un cadre et des objectifs uniques pour l'après-2015, laquelle approche aboutirait à la tenue d'un sommet en septembre 2015 en vue de l'adoption d'un programme de développement pour l'après-2015.

Au-delà de 2015, il importera de préserver le Consensus de Monterrey et de l'adapter aux nouveaux défis et aux nouvelles circonstances. Le cadre devrait être axé sur la formulation de politiques – car de bonnes politiques importent plus que l'argent – et avoir un caractère global, c'est-à-dire qu'il devrait inclure toutes les sources de financement, qu'elles soient nationales, internationales, publiques ou privées, ainsi que des mécanismes de financement novateurs. Il devrait aussi s'attaquer aux flux financiers illicites tels que l'évasion fiscale. Il devrait être intégré afin d'utiliser au mieux les synergies entre les divers objectifs politiques; être flexible et axé sur une mise en œuvre effective au niveau national; et être basé sur le principe de responsabilité



mutuelle et de responsabilités partagées. Il importe de rappeler que c'est le Consensus de Monterrey qui a lancé les discussions mondiales sur l'efficacité de l'aide internationale qui sont actuellement conduites par le Partenariat mondial pour l'efficacité de la coopération pour le développement, créé à Busan en 2011. Les principes d'efficacité de Busan constituent un élément important et enrichissant pour les débats sur les objectifs et le financement pour l'après-2015.

Je voudrais terminer en soulignant combien l'Union européenne et ses États membres sont attachés à ce que les divers axes de travail dans les différentes instances, comme le Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable, le Groupe de travail ouvert sur les objectifs du développement durable et le volet de l'ONU sur le financement du développement, se rejoignent pour venir alimenter le cadre unique et la série d'objectifs qui seront définis pour l'après-2015. Les défis sont considérables et les moyens limités. Nous ne pouvons nous permettre d'ignorer les synergies qu'offre une démarche intégrée comme celle-ci.

**M. Jaitly (Inde) (parle en anglais) :** C'est un grand honneur pour moi de participer au sixième Dialogue de haut niveau sur le financement du développement. Nous nous félicitons de pouvoir, grâce à ce dialogue de haut niveau, examiner l'état de mise en œuvre du Consensus de Monterrey et de la Déclaration de Doha sur le financement du développement. Intervenant au moment où la communauté internationale aborde la dernière ligne droite et intensifie ses efforts pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et entame simultanément les discussions sur le programme de développement pour l'après-2015, le Dialogue tombe véritablement à point nommé.

Avant de poursuivre, je tiens à m'associer à la déclaration faite par l'Ambassadeur des Fidji, au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

L'élimination de la pauvreté et une croissance économique soutenue et profitant à tous sont les grandes priorités générales des pays en développement. L'élimination de la pauvreté est un préalable indispensable pour le développement durable, et la croissance économique partagée est une condition *sine qua non* pour éliminer la pauvreté et garantir une meilleure qualité de vie à nos populations. Il est impératif que les priorités des pays en développement soient soutenues par la communauté internationale au moyen d'une assistance financière et technologique

accrue et d'un système économique international favorable et équitable.

Bien que nous ayons fait des progrès notables pour réduire la pauvreté et favoriser le développement humain au cours de la dernière décennie, les avancées dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) ont été inégales, et nombre des objectifs ne seront pas atteints d'ici à 2015. L'une des principales raisons de notre échec collectif à cet égard a été l'insuffisance du financement du développement. Le partenariat mondial qui devait fournir l'appui à la réalisation des OMD n'a pas rempli sa mission.

Le rapport du Secrétaire général (A/68/357) sur le suivi et la mise en œuvre du Consensus de Monterrey et de la Déclaration de Doha brosse un sombre tableau. Les multiples crises mondiales de ces dernières années ont eu des effets délétères sur l'aptitude des pays en développement à mobiliser des ressources financières pour répondre à leurs ambitions de développement. Leurs capacités ont été affaiblies davantage par le recul de plus en plus marqué de l'aide fournie et par l'inversion des flux de capitaux. L'écart entre les promesses et les versements d'aide publique au développement (APD) a atteint 167 milliards de dollars en 2011, et s'est encore creusé en 2012. L'aide aux pays les moins avancés, qui en ont pourtant le plus besoin, a également chuté en valeurs réelles.

Il est fort inquiétant de constater que, alors même que le monde s'est engagé à accélérer les progrès dans la réalisation des OMD d'ici à 2015 et à élaborer un ambitieux programme de développement pour l'après-2015, les prévisions de l'APD indiquent une stagnation à moyen terme. Dans le même temps, aucune solution ne semble se profiler à l'horizon en ce qui concerne le Cycle de négociations de Doha pour le développement de l'Organisation mondiale du commerce. Le faible accès des pays en développement aux marchés est limité plus avant par la montée des tendances protectionnistes dans les pays développés et la baisse des investissements directs étrangers.

Il est évident que si nous voulons parvenir à élaborer un programme de développement pour la période après 2015 qui permette de changer les choses, nous devons y adjoindre un partenariat mondial renforcé afin de fournir des moyens de mise en œuvre suffisants et accrus aux pays en développement. Il est urgent que les pays développés tiennent leur engagement d'allouer 0,7 % de leur revenu national brut à l'APD, et cela devrait servir de point de départ à un partenariat

mondial renouvelé et renforcé pour le programme de développement pour l'après-2015. La réforme des institutions de gouvernance économique mondiale visant à permettre aux pays en développement de s'exprimer et de participer réellement doit également s'inscrire dans le cadre de ce nouveau partenariat mondial.

Ces dernières années, la coopération Sud-Sud est venue de plus en plus compléter la coopération mondiale au service du développement, même si de grands pays en développement sont eux-mêmes confrontés à des problèmes de développement qui leur sont propres. Cependant, contrairement à l'assistance Nord-Sud, la coopération Sud-Sud est un partenariat volontaire répondant à ses propres principes. Elle doit donc rester exempte de toutes normes imposées par l'extérieur et inspirées du modèle d'assistance Nord-Sud. Elle ne saurait être un substitut à l'assistance Nord-Sud ni un prétexte pour réduire les engagements existants en matière d'aide.

La nécessité de mettre en place un environnement économique international propice, des flux d'investissements accrus, un régime commercial multilatéral favorable et un cadre renforcé de transfert des technologies afin de promouvoir et de soutenir une croissance pour tous et de créer des emplois dans les pays en développement n'a jamais été aussi grande.

Le processus d'examen du financement du développement est un pilier essentiel du programme de développement mondial. Son principe fondamental consistant à garantir des ressources financières accrues et prévisibles afin d'aider les pays en développement à satisfaire leurs priorités de développement est plus pertinent que jamais, et il le restera après 2015. Il est impératif que nous veillions à la mise en œuvre intégrale et immédiate des engagements consacrés par le processus de financement du développement.

**M. Maalim** (République-Unie de Tanzanie) (*parle en anglais*) : Nous nous félicitons de la tenue de cet important Dialogue de haut niveau sur le financement du développement, et remercions le Président de l'Assemblée générale et le Secrétaire général de leurs remarques liminaires sur ce sujet.

Ma délégation s'associe aux déclarations prononcées par les représentants des Fidji, au nom du Groupe des 77 et de la Chine; du Bénin, au nom des pays les moins avancés; et de l'Éthiopie, au nom du Groupe des États d'Afrique.

Le présent Dialogue de haut niveau a lieu au moment où l'ONU et le monde entier concentrent leur attention sur deux processus importants : l'accélération des progrès en vue d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) au cours de la période qui reste avant l'échéance de 2015, à savoir moins de 800 jours; et les discussions sur le programme de développement pour l'après-2015. Nous tenons à souligner que les moyens de mise en œuvre, notamment les ressources financières et technologiques, sont le dénominateur commun le plus important pour la réalisation des OMD existants et de tout futur programme de développement.

Nous notons et saluons les efforts déployés aux niveaux national et international pour mobiliser les ressources destinées au financement du développement. Le huitième objectif du Millénaire pour le développement visait essentiellement à faciliter la création de partenariats mondiaux pour mobiliser les ressources pour le développement. Il était clair que la réforme des systèmes commerciaux et financiers internationaux devait permettre une plus grande mobilisation des ressources financières.

Depuis plus de 43 ans maintenant, les pays développés ont pour cible de consacrer 0,7 % de leur produit national brut (PNB) à l'aide publique au développement (APD). À ce jour, seuls cinq pays ont atteint ou dépassé cet objectif. Le Consensus de Monterrey, qui a vu le jour peu après l'adoption des OMD, a réaffirmé cet objectif et défini les responsabilités de chacun, gouvernements et communauté internationale, s'agissant de la mobilisation des ressources.

Entre autres choses, les pays développés ont été appelés à consentir des efforts concrets en vue de consacrer 0,7 % de leur PNB au titre de l'aide publique au développement des pays en développement et 0,15 à 0,20 % de leur PNB aux pays les moins avancés. Cet effort a été réaffirmé à diverses conférences internationales, notamment la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, qui s'est tenue à Istanbul en mai 2011, et récemment, la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20).

Tant le Consensus de Monterrey que la Déclaration de Doha sur le financement du développement soulignent l'importance de mobiliser les ressources nationales pour parvenir à la croissance économique, à l'élimination de la pauvreté et au développement durable. Ils insistent également à cet égard sur la nécessité d'une prise en main et d'une maîtrise nationales de l'élaboration de

politiques et de stratégies qui incluent financement, bonne gouvernance et responsabilité.

De nombreux pays en développement ont entrepris des initiatives audacieuses pour mobiliser des ressources au niveau national. La plupart ont mis en place des stratégies de développement nationales ambitieuses pour éliminer la pauvreté et parvenir au développement durable. Les politiques et cadres réglementaires qu'ils ont instaurés ont créé des environnements à même d'attirer les investissements tant nationaux qu'étrangers. En outre, des mesures réfléchies ont été prises pour renforcer la bonne gouvernance, l'état de droit, les droits de l'homme et les institutions démocratiques. En conséquence de ces efforts, les économies des pays en développement enregistrent une croissance régulière, comme en atteste le fait que sur les 10 pays du monde affichant la croissance économique la plus rapide, six sont en Afrique.

Malgré ces efforts, les ressources nationales seules se sont révélées insuffisantes, ce qui explique que la nécessité de mobiliser des ressources internationales pour le développement, notamment des flux privés de capitaux internationaux pour les investissements directs étrangers, soit toujours d'actualité. Le document final de la Conférence Rio+20, intitulé « L'avenir que nous voulons » (résolution 66/288, annexe), ne pourrait être plus explicite sur ce point. La République-Unie de Tanzanie enregistre des progrès satisfaisants à cet égard, avec un élargissement régulier de son assiette fiscale. Ainsi entre juillet 2011 et mars 2012, les recettes fiscales ont représenté 4,7 milliards de shillings tanzaniens, soit l'équivalent de quelque 3 milliards de dollars. De même, le Gouvernement poursuit la mise en œuvre de la Politique nationale d'autonomisation économique, adoptée en 2004, en octroyant des prêts à conditions préférentielles par l'entremise de 20 fonds d'autonomisation, qui privilégient en particulier les agriculteurs, les femmes et les jeunes chefs d'entreprises.

Par ailleurs, la mise en œuvre de la Politique nationale de microfinancement adoptée en 2001 se poursuit également, et des millions de Tanzaniens se voient ouvrir l'accès aux services financiers par l'intermédiaire de banques, d'établissements coopératifs d'épargne et de crédit et d'organisations communautaires. Les microfinancements accordés à travers les opérateurs de téléphonie mobile ont donné à des millions de Tanzaniens un accès supplémentaire à ces services.

Nous avons créé un climat favorable aux investissements grâce, entre autres, à l'entrée en vigueur de la loi de 2010 sur les partenariats public-privé et au choix de faire du Centre d'investissements de la Tanzanie et de l'Autorité de promotion des investissements au Zanzibar des centres intégrés pour les investisseurs potentiels. Nous mettons en place des mécanismes visant à réduire les délais de création d'une entreprise afin d'attirer davantage d'affaires et d'investissements en Tanzanie.

Malgré les difficultés rencontrées pour attirer des investissements, qui, en Afrique, privilégient largement les industries extractives, nous enregistrons une hausse des investissements dans d'autres secteurs tels que l'agriculture, l'énergie, les transports, les télécommunications, la santé et l'éducation. D'ailleurs, mon gouvernement a identifié certains de ces secteurs comme étant des vecteurs clés du développement qui, dans le cadre de l'initiative Big Results Now (Pour des résultats importants dès maintenant), vont permettre d'accélérer les progrès sur la voie de la réalisation du Plan quinquennal de développement 2011/12 – 2015/16 et du programme Vision 2025, et ainsi faire de la Tanzanie un pays à revenu intermédiaire. Nous sommes convaincus que, grâce à des partenariats durables, les investissements dans des domaines tels que l'agriculture peuvent permettre de sortir des milliers de personnes de la pauvreté tout en assurant la sécurité alimentaire et la nutrition pour la Tanzanie et ses voisins. Des initiatives comme le Couloir de la croissance agricole du sud de la Tanzanie sont un pas dans la bonne direction pour mon pays.

Je n'ai évoqué que quelques-unes des questions soulevées par le Consensus de Monterrey et la Déclaration de Doha sur le financement du développement. Cela étant, les autres éléments abordés, à savoir le commerce international, la coopération internationale financière et technique pour le développement, la dette extérieure et les problèmes systémiques méritent également notre attention soutenue. Nous espérons avoir suffisamment de temps pour aborder ces questions, y compris celles relatives à la Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce qui se tiendra à Bali en décembre, dont nous espérons qu'elle permettra de sortir de l'impasse dans laquelle se trouvent actuellement les négociations commerciales multilatérales du Cycle de Doha. La Tanzanie n'hésitera pas à continuer de s'exprimer sur ce sujet important.

**M. Sergeev** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La délégation russe se félicite de la tenue du sixième Dialogue de haut niveau sur le financement du développement. De concert avec les réunions spéciales organisées au printemps entre le Conseil économique et social, le Fonds monétaire international, la Banque mondiale, l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, ce dialogue joue un rôle clef dans la coordination du suivi des Conférences internationales de Monterrey et de Doha. Nous estimons que la présente réunion de haut niveau encouragera une plus grande cohérence entre les divers processus de financement du développement et contribuera de manière utile à la définition d'un ensemble de priorités concertées pour la coopération socioéconomique mondiale au-delà de 2015.

Nous sommes convaincus que donner un cadre conceptuel à la coopération multilatérale pour mobiliser les ressources nécessaires est impératif si nous voulons garantir le développement durable de tous les pays, tel que l'ont établi le Consensus de Monterrey et la Déclaration de Doha sur le financement du développement. Les outils que fournissent ces documents fondateurs permettent de répondre efficacement aux nouveaux défis du développement, notamment aux disparités systémiques qui caractérisent l'économie mondiale, aux menaces qui pèsent de plus en plus sur l'énergie et la sécurité alimentaire mondiales et aux effets néfastes des changements climatiques.

Nous estimons que les tâches les plus urgentes du programme de l'après-Monterrey consistent à faire en sorte que la communauté des donateurs tienne l'engagement qu'elle a pris de fournir une assistance aux pays qui en ont besoin; à lutter contre le protectionnisme qui entrave le commerce et les investissements; à mettre en place de nouveaux systèmes économiques et financiers internationaux plus justes et plus transparents, notamment en accroissant la représentation des pays en développement et en dynamisant leur participation aux travaux des grandes institutions financières et commerciales internationales; à aider les pays les plus pauvres à élaborer et mettre en oeuvre des politiques macroéconomiques et budgétaires saines, dans l'optique d'optimiser l'utilisation des ressources nationales et étrangères et d'assurer la viabilité de la dette; à éliminer la fragmentation et la redondance des mécanismes de financement du développement, notamment au niveau des pays; et à élargir les partenariats de coopération et la recherche des modèles d'interaction les plus adaptés avec les nouveaux acteurs du financement

pour le développement, notamment en veillant à ce que les nouveaux donateurs participent activement aux processus décisionnels et en définissant des approches novatrices pour apporter de l'aide aux pays en développement.

Le Groupe des Vingt (G20) apporte une contribution importante à la réalisation des objectifs définis par les Conférences sur le financement du développement et joue un rôle majeur dans le système mondial de réglementation économique. Au cours du Sommet organisé à Saint-Petersbourg il y a un mois, le G20 a adopté les Principes de haut niveau sur le financement des investissements à long terme par les investisseurs institutionnels. Il s'agit d'un élément clef pour garantir une croissance économique et un développement durable solides, réguliers et équilibrés. Il a également décidé de proroger le moratoire sur les mesures protectionnistes et a adopté un programme-cadre stratégique de lutte contre la corruption, ainsi qu'un plan d'action collectif pour combattre l'érosion de la base d'imposition et le transfert des bénéficiaires.

Un important consensus s'est dégagé quant à l'établissement de nouvelles normes en matière de partage automatique, au niveau multilatéral, d'informations à des fins fiscales. Un ensemble complet de réformes visant à renforcer la résilience du système financier a été approuvé et est déjà mis en oeuvre.

La Stratégie de développement de Saint-Petersbourg a été approuvée. Elle énonce cinq domaines prioritaires que le G20 doit approfondir davantage pour accompagner les pays les plus nécessiteux. La priorité pour les pays en développement c'est de garantir la sécurité alimentaire, d'accroître l'accès aux services financiers, d'améliorer l'éducation aux rudiments de la finance, de créer des infrastructures modernes, notamment l'infrastructure énergétique, de favoriser le développement du capital humain et de renforcer la mobilisation des ressources nationales.

La Russie réaffirme son attachement à la coopération internationale au service du développement et est prête à s'engager dans un dialogue constructif et accru avec toute une gamme de partenaires pour une mise en oeuvre pleine et sans délai du programme socioéconomique mondial.

Guidée par les principes de solidarité et de partenariat mondial, la Russie ne cesse d'accroître sa contribution à l'aide internationale au développement. En 2012, le volume de l'aide russe aux pays en



développement, effacement de la dette non compris, a atteint environ 460 millions de dollars, ce qui est conforme aux critères établis dans la feuille de route de la participation de la Russie à l'aide internationale au développement. Si les facteurs socioéconomiques sont favorables, nous nous efforcerons d'atteindre la cible recommandée par l'ONU de consacrer au moins de 0,7% du revenu national brut à l'aide publique au développement.

**M. Laram** (Qatar) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord remercier l'Ambassadeur John Ashe, Président de la soixante-huitième session de l'Assemblée générale, d'avoir convoqué le présent Dialogue de haut niveau sur le financement du développement. Je remercie également le Secrétaire général Ban Ki-moon de sa déclaration.

Notre réunion d'aujourd'hui revêt une importance particulière pour le suivi et la mise en œuvre des résultats de la Conférence internationale sur le financement du développement tenue à Monterrey en 2002 et de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, qui a eu lieu à Doha en 2008. La Conférence de Monterrey aura marqué un jalon important dans la coopération internationale pour le développement, pays développés et pays en développement s'y étant réunis sous l'égide de l'ONU pour mettre en place un nouveau partenariat audacieux pour le développement. À cette occasion, les pays en développement ont endossé la responsabilité de leur propre développement et de la mobilisation de leurs ressources nationales, tout en s'engageant à adopter des politiques financières et socioéconomiques susceptibles de les aider à réaliser cet objectif.

En contrepartie, les donateurs sont convenus de les assister en augmentant l'aide et en l'améliorant, ainsi qu'en allégeant le fardeau de la dette et en facilitant les échanges commerciaux. Ils se sont aussi engagés à les associer davantage aux décisions concernant le système international et à créer un environnement mondial favorable au développement. L'accord a aussi réaffirmé l'importance d'une aide publique au développement (APD) accrue et prévisible pour réaliser les objectifs de développement, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement. Beaucoup de pays développés ont aussi promis, dans le prolongement du Consensus de Monterrey, de prendre d'autres engagements en matière d'aide au développement, notamment la conclusion d'accords sur l'allègement de la dette, la lutte contre la

corruption et la coordination des politiques. Le Consensus de Monterrey sur le financement du développement est devenu depuis son adoption la principale référence en matière de coopération internationale pour le développement. La Conférence internationale de suivi du financement du développement chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, qui s'est tenue à Doha en 2008, s'est quant à elle achevée par l'adoption de la Déclaration de Doha, qui a réaffirmé le ferme engagement des pays développés à maintenir et accroître le niveau de l'aide publique au développement malgré la crise financière.

Nous savons tous que le présent Dialogue intervient dans un contexte marqué par l'instabilité des marchés financiers et les difficultés rencontrées par les pays développés et en développement du fait de la crise économique et financière mondiale. Cette situation menace les économies des pays tant en développement que développés et risque de compromettre aussi les nombreux progrès accomplis en termes de financement du développement. La faible reprise économique et l'absence de prise de conscience face à cette crise menacent de compromettre les efforts déployés pour remédier aux grands problèmes rencontrés par la communauté internationale, garantir la sécurité humaine et éliminer la pauvreté et la faim d'ici à 2015. Cette situation requiert que nous conjuguions et redoublions nos efforts pour relever les nouveaux défis qui apparaissent, que ce soit ceux résultant de la crise que ceux issus des autres problèmes qui se sont fait jour, comme la crise énergétique, la crise alimentaire ou les changements climatiques.

Malgré les prémices d'une sortie de crise observées dans les pays développés, il n'en demeure pas moins que la plupart des pays en développement ressentent encore avec force les effets de la crise, du fait de la baisse des flux de capitaux, des investissements et des échanges commerciaux et de la probabilité d'une baisse de l'aide publique au développement. C'est pourquoi nous ne devons pas laisser les indicateurs nous induire en erreur : la croissance enregistrée reste précaire et l'infrastructure économique dans la majorité des pays développés est encore extrêmement fragile, en raison de la contraction de leurs exportations et du gel des crédits, ainsi que de la probabilité de l'enclenchement d'un nouveau cycle d'endettement. En l'absence de surplus financiers susceptibles de leur permettre de relancer leur économie, comme cela a été le cas pour les pays développés, les pays en développement ont vu

leurs problèmes financiers, économiques et sociaux s'aggraver.

Nous en sommes tous conscients, la situation dans les pays en développement requiert une hausse des activités commerciale et des investissements, un allègement des conditions d'octroi de prêts assorti de la mise en place de mécanismes et de commissions pour la mise en œuvre des projets convenus, et une libéralisation du commerce de façon juste, conformément aux discussions de la quatrième conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce, qui a donné le jour au Cycle de négociations de Doha accueilli par l'État du Qatar en 2001.

À cet égard, je tiens à rappeler que l'impasse dans laquelle se trouvent les négociations du Cycle de Doha sur le commerce représente une grave menace pour le système commercial multilatéral et pour la capacité de réaliser les objectifs du développement. C'est pourquoi nous n'avons cessé d'insister sur la nécessité de mener à terme le Cycle de Doha dès que possible et de lui imprimer une véritable dimension de développement.

Il faut aussi réformer le système financier international de telle manière que les pays en développement disposent des ressources suffisantes, puissent développer leurs ressources nationales et soient en mesure de mettre en place des systèmes nationaux d'aide à l'investissement local et de mobilisation des ressources. Pour cela, la réforme doit tenir compte du poids des pays en développement et de leur pleine responsabilité, conformément au rôle qu'ils jouent actuellement dans le système commercial et financier mondial.

Il est indéniable que l'objectif 8 du Millénaire pour le développement, qui porte sur la nécessité de mettre en place un partenariat mondial pour le développement, revêt une importance extrême s'agissant d'intensifier les efforts pour atteindre tous les autres objectifs. À cet égard, les mesures envisagées dans le Plan de mise en œuvre de Johannesburg constituent le principal cadre de référence de l'action à mener en faveur du financement du développement, tandis que le Consensus de Monterrey, dont le premier examen a eu lieu en 2008 à Doha, fournit les outils susceptibles de traduire ce plan en résultats concrets. Ces deux documents de référence, en plus de la Déclaration du Millénaire, forment un tout qui précise de quelle manière le financement peut concourir à dynamiser les efforts de développement.

Dans ce contexte, les pays en développement ont commencé à assumer eux-mêmes beaucoup de responsabilités. Cependant, le manque de ressources financières demeure l'obstacle à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et d'autres objectifs de développement.

Pour sa part, le Qatar a prouvé qu'il était un partenaire fiable en participant à des programmes de coopération en matière de développement socioéconomique, d'aide humanitaire et d'élimination de la pauvreté.

En conclusion, les engagements actuels relatifs au financement du développement, s'ils étaient respectés, permettraient à tous les pays en développement, notamment les pays africains, de réaliser les OMD. Mais, pour ce faire, il faut que les partenaires soient fidèles à l'esprit de Monterrey, comme cela a été souligné à Doha.

**M. De Aguiar Patriota** (Brésil) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais féliciter le Président de l'Assemblée générale et remercier le Secrétariat de nous avoir donné cette occasion de mettre en exergue le rôle des Nations Unies sur cette question importante.

Ma délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant des Fidji au nom du Groupe des 77 et de la Chine, et je voudrais faire les observations suivantes à titre national.

L'un des grands succès de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable qui s'est tenue à Rio de Janeiro fut l'engagement pris par tous les États Membres et le système des Nations Unies d'intégrer la croissance, l'inclusion sociale et la viabilité environnementale dans l'ensemble du programme du développement durable. Le financement du développement doit désormais s'adapter et concourir à un nouveau modèle visant une croissance durable et sans exclusive. Nous saluons la mise en place du Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable et sommes en faveur d'une stratégie pour faciliter la mobilisation des ressources et leur utilisation efficace en vue de la réalisation des objectifs de développement durable.

Nous devons renforcer le cadre de suivi et de mise en œuvre du Consensus de Monterrey et de la Déclaration de Doha au moyen d'une démarche de développement plus intégrée afin d'accroître la coordination et la cohérence des nombreux mécanismes et structures de financement qui existent. Nous sommes vivement préoccupés par la fragmentation et la verticalisation

actuelles des mécanismes de financement. La solution pour y remédier doit s'appuyer sur des consultations ouvertes entre tous les États Membres et d'autres parties prenantes importantes, dans le cadre d'un processus de négociations intergouvernementales.

Il ne fait aucun doute que la transition vers un développement plus durable et plus intégré exigera des ressources additionnelles, prévisibles et stables. Depuis la Conférence de Monterrey, les pays en développement ont fait des progrès considérables pour mobiliser eux-mêmes des ressources nationales supplémentaires pour le financement du développement. Beaucoup de ces pays, dont le Brésil, ont donné la priorité aux politiques de redistribution et aux programmes de transferts monétaires assortis de conditions en vue d'éliminer la pauvreté et de parvenir au développement durable. Nous sommes d'avis que les ressources affectées aux programmes sociaux devraient être considérées comme des investissements, et ne devraient pas être comptabilisées comme faisant partie des dépenses ou de la dette publique. Dans une démarche cohérente, la justice sociale et le développement durable relèvent de la responsabilité de tous – des gouvernements aux entreprises, en passant par la communauté internationale et les particuliers. Ce constat appelle la mise en place d'un nouveau partenariat mondial.

Premièrement, nous avons besoin d'une gouvernance économique et financière mondiale qui respecte l'espace politique et les choix politiques des pouvoirs publics à l'échelle nationale, en tenant compte du rôle central des gouvernements.

Deuxièmement, nous devons reconnaître que l'aide publique au développement (APD) continuera de jouer un rôle important en vue de l'élimination de la pauvreté et de la faim. Malheureusement, les niveaux d'APD sont en baisse pour la deuxième année consécutive. En fait, le recul pourrait être plus fort qu'annoncé, étant donné que le mécanisme de comptabilité et de communication de l'information utilisé par l'Organisation de coopération et de développement économiques pour mesurer le degré de libéralité tend à surestimer les flux d'aide publique au développement. Nous appelons tous les pays développés à honorer l'engagement qu'ils ont pris de consacrer 0,7 % de leur produit intérieur brut à l'APD, dont 0,15 à 0,20 % serait réservé spécifiquement aux pays les moins avancés. L'accélération des progrès en ce qui concerne les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) doit se traduire par une augmentation générale de l'APD et ne doit pas servir d'excuse à la communauté

internationale pour se soustraire à ses obligations. Chaque OMD est prioritaire et doit être financé en conséquence. Il faut maintenir cet engagement dans le cadre du programme pour l'après-2015 afin de forger un consensus à l'échelle mondiale. Le Brésil est convaincu que l'investissement direct étranger et les capitaux privés auront des effets plus importants si l'on adopte des politiques plus cohérentes – des politiques respectueuses des priorités nationales et des structures gouvernementales. Les priorités sociales et la viabilité environnementale doivent guider les régimes relatifs au commerce et aux investissements internationaux et être appuyées par des systèmes d'innovation et de droits de la propriété axés sur le développement.

Notre expérience au Brésil et dans notre région montre que les banques nationales et régionales de développement peuvent jouer un rôle important dans le financement de projets d'infrastructure sociale et physique, ainsi que dans l'intégration régionale. Ces banques doivent être renforcées et leur prise en main et leur gouvernance au niveau local doivent être plus efficaces et plus responsables.

Des mécanismes novateurs de financement tels que la Facilité internationale d'achat de médicaments et l'alliance GAVI se sont avérés des outils très utiles. Le Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable devrait se pencher attentivement sur ces succès en matière d'innovation.

L'élimination de la pauvreté et de la faim, ainsi que la lutte contre l'exclusion sociale, doivent rester prioritaires dans le cadre des objectifs de développement durable du programme de développement pour l'après-2015. Il est possible d'atteindre ces objectifs d'ici à 2030, à condition que l'aide internationale soit disponible. Il importe au plus haut point de faire en sorte que la nouvelle classe moyenne mondiale en expansion dans le Nord et le Sud, ainsi que les moins fortunés qui ne sont pas encore sortis de la pauvreté et de la misère, puissent vivre dans un monde plus juste et plus viable. Cela requiert des modèles de production et de consommation viables. Tel est notre objectif commun, qui doit être mis en relief dans le programme de transformation pour l'après-2015.

À Rio de Janeiro, les Nations Unies ont prouvé qu'elles pouvaient relever les défis de notre époque. Il nous appartient à présent de concrétiser l'avenir que nous voulons.

**M. Percaya** (Indonésie) (*parle en anglais*) : En premier lieu, l'Indonésie s'associe à la déclaration faite par le Représentant permanent des Fidji au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Depuis notre dernier dialogue de haut niveau en 2011, les problèmes systémiques que connaît l'économie mondiale ont persisté, et rien n'indique avec certitude qu'ils seront résolus. Néanmoins, on voit apparaître progressivement quelques signes rassurants de reprise économique. La croissance dans certains pays développés laisse espérer qu'on assistera à une reprise mondiale stable dans les années à venir. Cependant, la croissance des économies émergentes s'est ralentie. Nous sommes tous préoccupés par le ralentissement de l'activité économique et les difficultés financières enregistrés par ces pays.

Malgré la capacité de résistance affichée par les économies émergentes au lendemain de la crise de 2008, les fondements de leur développement économique ne sont pas assez solides pour soutenir la stabilisation de l'économie mondiale dans son ensemble. Ceci est essentiellement lié au fait que certains obstacles présents dans l'économie et les marchés financiers mondiaux nuisent aux économies émergentes. Il s'agit, entre autres, des problèmes suivants. Premièrement, l'instabilité liée à la crise financière et économique mondiale a fait augmenter le nombre de personnes pauvres et leur vulnérabilité, affaiblissant ainsi la croissance nationale. Deuxièmement, le manque de transparence dans la gouvernance économique mondiale fait qu'il est difficile de coordonner les politiques. Parce que nos économies sont interconnectées et interdépendantes, nos intentions doivent être communiquées plus clairement. Pour ces raisons, la coopération, la collaboration et la coordination internationales entre pays développés et pays en développement demeurent importantes.

La coopération internationale pour le financement du développement est d'autant plus essentielle qu'elle doit permettre de soutenir le relèvement mondial naissant. Pour que la coopération soit pertinente et utile dans le cadre de nos efforts, elle doit couvrir à la fois les programmes d'aide et les programmes dont la portée dépasse l'aide. Cette coopération doit être fondée sur les enseignements retenus des pratiques de développement et doit permettre d'honorer les engagements existants. Elle doit également être fondée sur un engagement solide basé sur le respect des principes de bonne foi, de respect mutuel et de responsabilité.

Du fait de problèmes systémiques non réglés et de l'incertitude liée à l'économie mondiale, la collaboration suscite beaucoup d'espoir. Il est impératif de revenir en arrière et d'honorer l'esprit et les principes du Consensus de Monterrey, comme le souligne la Déclaration de Doha. Plus important encore, il faut promouvoir une réforme véritable de l'architecture financière mondiale, trouver des moyens de financement novateurs et réaliser le commerce équitable. La réalisation de tous les objectifs définis et le respect de tous les engagements pris en vertu des six piliers du Consensus de Monterrey, dans le cadre d'une démarche équilibrée et complémentaire, permettront aux pays en développement de maintenir un cycle de prospérité, ce qui contribuera à stabiliser durablement l'économie mondiale.

La réalisation des OMD et de tout programme de développement pour l'après-2015 dépend de la concrétisation de notre engagement mondial en faveur du financement du développement. À cet égard, nous demandons instamment à ce que le présent Dialogue mette l'accent sur la nécessité d'organiser une conférence de suivi sur le financement du développement avant d'adopter le nouveau programme de développement pour l'après-2015. Il est important d'organiser une telle conférence pour faire converger tous les processus relatifs au financement du développement, notamment le développement durable, sur la base desquels seront définis les moyens de mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015.

Enfin, puisque la reprise des économies développées en cesse de s'affirmer, nous estimons qu'il existe maintenant une occasion importante d'adopter une démarche novatrice qui permettrait de faire franchir un cap à notre programme de financement du développement.

**M. Momen** (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Nous débattons de la question importante du financement du développement dans le contexte d'un événement de haut niveau organisé au début d'une nouvelle session de l'Assemblée générale. En soi-même, ceci reflète l'importance que nous accordons à cette question. Le thème principal de cet événement va au-delà du Consensus de Monterrey et de la Déclaration de Doha. Il englobe également les résultats cumulés des grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies.

En évaluant les résultats et en les analysant à l'aune des engagements pris, nous devons garder à l'esprit tous les engagements pris à l'occasion des divers événements de haut niveau organisés ces dernières années et établir



objectivement le bilan de leur mise en œuvre. À cet égard, ma délégation s'associe aux déclarations qui ont été faites le représentant des Fidji au nom du Groupe des 77 et de la Chine et par le représentant du Bénin au nom des pays les moins avancés (PMA). Comme ils l'ont indiqué, nous devons rechercher des moyens de veiller à ce que les décisions prises à Monterrey, Doha et ailleurs soient mises en œuvre efficacement et au plus vite.

Je vais brièvement faire quelques remarques pour exposer les vues et les préoccupations du Bangladesh devant cette Assemblée. Je remercie le Secrétaire général de son rapport sur le suivi et la mise en œuvre du Consensus de Monterrey et de la Déclaration de Doha sur le financement du développement (A/68/357). Ce rapport est très utile, et nous remercions le Secrétariat du bon travail effectué.

Premièrement, je vais aborder la question du commerce. À Monterrey comme à Doha, nos dirigeants ont reconnu que le commerce international était un facteur de développement. Malheureusement, aucune mesure concrète n'a encore été mise en place en application de cette affirmation des dirigeants mondiaux. Depuis plus de 10 ans, on promet l'accès sans quota et en franchise de droits des produits exportés par les PMA vers tous les pays développés. Malheureusement, nous sommes encore loin d'avoir atteint cet objectif, et jusqu'à ce jour, les PMA se heurtent à des obstacles tels que des barrières non tarifaires, des barrières commerciales, des règles d'origine strictes et parfois irréalistes, des mesures sanitaires et phytosanitaires strictes et une myriade d'autres barrières commerciales. Il n'est pas étonnant que la part des PMA dans le commerce mondial soit extrêmement limitée. Elle est d'environ 1 %.

Je vais énoncer un fait très simple. En 1971, il n'y avait que 25 PMA, et leur part dans le commerce mondial était d'environ 1 %. Il y a aujourd'hui 49 PMA. Malheureusement, leur part dans le commerce mondial reste probablement proche de 1 %. C'est une triste nouvelle pour nous tous. À cela s'ajoute le fait que ces échanges commerciaux ne concernent qu'un petit nombre de pays et un petit nombre de produits. Nous prions les ministres et les dirigeants que nous rencontrerons à Bali en décembre de prendre des mesures d'urgence, de se mettre d'accord et de prendre une décision qui garantira concrètement l'accès sans quota et en franchise de droits des PMA aux marchés mondiaux.

Pour veiller à ce que l'accès aux marchés soit véritable et contribue de manière significative au

développement des PMA, nous comptons sur l'aide commerciale et les transferts de technologies à des prix abordables pour permettre aux PMA d'entrer dans l'ère de la technologie et de se faire ainsi une place sur le marché des produits manufacturés. Autrement, je crains que l'objectif qui consiste à extraire la moitié des PMA de cette catégorie d'ici à 2020, comme convenu dans le Programme d'action d'Istanbul, ne soit pas réalisé.

Notre prochaine priorité est bien évidemment l'aide publique au développement (APD). Si les pays développés ont promis de verser 0,15 à 0,20 % de leur revenu national brut (RNB) aux PMA au titre de l'APD il y a plus de 10 ans, nous constatons une baisse de l'APD versée aux pays les plus vulnérables et les plus marginalisés. Dans son rapport, le Secrétaire général signale que l'aide aux PMA a diminué, de 0,11 % du RNB des partenaires de développement en 2011 à 0,10 % en 2012. Cette tendance est alarmante. Si nous avons constaté qu'un petit nombre de pays donateurs ont honoré ou dépassé leurs engagements au titre de l'APD – et nous les en remercions – nous constatons avec préoccupation que la plupart des principaux donateurs ont réduit leur APD en 2012, et ce même si nous utilisons cette aide efficacement.

Nous devons également porter un regard critique sur la qualité de l'aide. Il faut à cet égard suivre les principes énoncés à Monterrey et à Doha, qui insistent sur le fait que l'aide publique au développement doit reposer sur la demande et permettre l'appropriation des pays bénéficiaires.

Bien que le Consensus de Monterrey n'ait pas spécifiquement abordé la question des changements climatiques, la Déclaration de Doha et, bien évidemment, le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable de 2012 ou Rio+20 (résolution 66/288, annexe) ont eux mis en exergue la vulnérabilité climatique. Le Bangladesh, qui est un pays exposé aux changements climatiques, appelle les partenaires de développement à prendre des mesures pour atténuer les changements climatiques. Une élévation du niveau de la mer d'un mètre signifierait qu'un tiers de mon pays se retrouverait sous les eaux et que 30 à 40 millions de Bangladais seraient obligés de fuir leurs maisons et d'abandonner leurs métiers et emplois habituels. Il est urgent que la communauté internationale se mobilise pour que nous réglions cette question ensemble.

Une autre question importante pour ma délégation est celle des envois de fonds. À Monterrey, à Doha et

ailleurs, les envois de fonds ont été reconnus comme étant une composante et un vecteur clefs du développement des pays les pauvres, et les dirigeants mondiaux ont promis de s'employer à réduire le coût des transferts de fonds. La semaine dernière, le Président de l'Assemblée générale a organisé le Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement ici même à l'ONU, et à cette occasion, les parties prenantes ont pris l'engagement de réduire le coût des envois de fonds et de rendre le système plus efficace, moins coûteux et plus utile. Nous devons concrétiser ces engagements.

Enfin, je voudrais réaffirmer l'attachement du Bangladesh à un programme de développement soucieux de la personne, soucieux de la planète, équitable, pour tous et durable. Ma délégation se tient à tout moment prête à aider tous les acteurs pour faire en sorte que le financement du développement se fasse réellement au profit du développement de tous.

**M. Elmajerbi** (Libye) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à saluer et à remercier le Président de l'Assemblée d'avoir convoqué le sixième Dialogue de haut niveau sur le financement du développement.

La Libye souscrit à la déclaration faite par le représentant des Fidji au nom du Groupe des 77 et de la Chine, et à celle faite par le représentant de l'Éthiopie au nom du Groupe des États d'Afrique.

L'ONU a organisé plusieurs rencontres internationales majeures sur le développement, notamment la Conférence internationale sur le financement du développement, tenue à Monterrey en 2002. À cette conférence, nous sommes parvenus à un consensus autour de nombreuses mesures pour mobiliser les ressources financières internationales et améliorer la coordination des systèmes monétaires et des institutions commerciales internationales aux fins du développement. Mais la crise économique et financière mondiale a eu des retombées négatives sur les engagements pris à Monterrey et à d'autres conférences dans ce domaine. Compte tenu des difficultés à concrétiser ces promesses, et afin de réaffirmer les objectifs et engagements énoncés dans le Consensus de Monterrey, l'ONU a organisé en 2008, à Doha, la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement chargée d'examiner la mise en oeuvre du Consensus de Monterrey. Les objectifs en question prévoyaient notamment un accroissement de l'aide au développement dans le cadre d'un partenariat fondé sur la responsabilité réciproque et le renforcement

des capacités en matière de paix, de sécurité, de bonne gouvernance et de démocratie.

Étant donné l'étroite corrélation qui existe entre croissance économique et mobilisation des ressources locales, les effets de la crise économique sur le développement durable se sont traduits pour les pays en développement par des difficultés à mobiliser les ressources nationales. C'est pourquoi un système économique mondial fondé sur la justice et l'équité est essentiel; un système auquel les pays en développement puissent participer de manière à garantir leur stabilité économique, d'une part, et qui mette le monde à l'abri des crises économiques financières, d'autre part.

Je voudrais ajouter que lorsque de forts taux de chômage freinent la mobilisation des ressources nationales, il est nécessaire de prendre des mesures coordonnées pour faire face au manque d'offres d'emploi afin que toutes les personnes à la recherche d'un travail puissent en trouver un et de créer un climat local propice aux investissements étrangers et nationaux.

Par ailleurs, les hauts et les bas rencontrés par le commerce international depuis le début de la crise économique internationale et l'incapacité de mener à bien les négociations du Cycle de Doha pour le développement ont eu des répercussions néfastes sur les pays en développement, qui dépendent du commerce international pour dégager des recettes servant à financer leurs plans de développement. C'est pourquoi il est impératif de faire aboutir le Cycle de Doha afin de mettre en place un système commercial international juste et non discriminatoire qui garantisse aux pays en développement les ressources dont ils ont besoin.

À cet égard, la Conférence sur le développement durable de 2012 a recommandé de créer un comité financier chargé de trouver des sources de financement du développement prévisibles. Nous espérons que ce comité sera en mesure de s'acquitter de ses responsabilités selon le calendrier prévu et formulera des propositions crédibles en faveur du financement du développement, afin que les aspirations des pays en développement soient mieux coordonnées avec les partenaires multilatéraux internationaux.

**M<sup>me</sup> Paik Ji-ah** (République de Corée) (*parle en anglais*) : Comme le signale le rapport du Secrétaire général sur les modalités actuelles du processus de suivi de la question du financement du développement (A/67/353), les besoins de financement du programme de développement pour l'après-20015 et du développement

durable vont être gigantesques et dépasser de loin les ressources du secteur public. Pendant ce temps, cinq ans après la crise financière mondiale, l'économie du monde continue d'être caractérisée par des vulnérabilités et une reprise inégale. C'est sur cette toile de fond difficile que nous devons nous pencher sur la question du financement du développement pour l'après-2015. Je voudrais faire part des vues de la République de Corée à cet égard, en mettant l'accent sur cinq éléments clefs.

Premièrement, je tiens à rappeler qu'à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable de 2012, nos dirigeants ont reconnu qu'il fallait mobiliser des ressources considérables de diverses sources et utiliser efficacement les ressources financières en vue de promouvoir le développement durable. La République de Corée estime que ce constat devrait être le principe directeur de nos négociations futures sur le financement du développement. Pour relever les défis actuels en matière d'élimination de la pauvreté et les nouveaux défis tels que les changements climatiques et le creusement des inégalités, nous devons mobiliser les ressources privées, publiques, nationales et internationales. Nous devons également veiller à ce que toutes ces ressources financières, en particulier l'aide publique au développement (APD), soient vraiment utiles au développement en garantissant leur stabilité et leur prévisibilité.

Deuxièmement, chaque pays a la responsabilité première de son développement et l'essentiel des fonds publics nationaux consacrés au développement devrait être le résultat de la mobilisation des ressources intérieures. L'expérience de la République de Corée en matière de développement montre qu'en fin de compte la mobilisation des ressources nationales est facilitée par une croissance soutenue et sans exclusive, laquelle croissance est le résultat de stratégies et de politiques de développement efficaces. Nous relevons également que de nombreux pays en développement ont la possibilité de mobiliser des ressources supplémentaires non négligeables grâce à la fiscalité. À cet égard, les efforts de lutte contre la corruption, l'évasion fiscale et les flux financiers illicites devraient être renforcés aux niveaux national et mondial.

Troisièmement, je voudrais souligner que l'APD demeure une composante cruciale du financement du développement, en particulier pour les pays en situation particulière, notamment les pays les moins avancés. L'APD est également un moyen important de donner un effet de levier au financement privé du développement

durable. Le recul de l'APD ces deux dernières années nous préoccupe tous beaucoup. Aussi la République de Corée est-elle déterminée à accroître le volume de son APD. En 2012, notre APD a augmenté de plus de 17%, soit la plus forte hausse des pays membres du Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques.

Quatrièmement, membre du Groupe pilote sur les financements innovants pour le développement, la République de Corée se félicite des efforts réalisés jusqu'à présent pour mobiliser de nouvelles formes de ressources. Il me plaît d'indiquer que, à l'appui de ces efforts novateurs, la Corée a prorogé sa taxe de solidarité sur les billets d'avion jusqu'à 2017. Les nouvelles sources de financement pour la lutte contre les changements climatiques, notamment le Fonds vert pour le climat, devraient également être prises en compte dans le cadre plus global du financement du développement durable. En sa qualité de pays hôte, la République de Corée est prête à travailler avec d'autres États Membres pour garantir le lancement sans heurt du Fonds et faire en sorte qu'il devienne rapidement opérationnel.

Enfin, un nouveau programme et climat de développement suppose un partenariat mondial renouvelé en faveur du développement. Ce nouveau partenariat mondial devrait prendre la forme d'une coopération beaucoup plus large allant au-delà de la simple mobilisation des ressources financières. Ce devrait être un dispositif multipartite international sans exclusive et souple, associant tous les acteurs du développement, y compris la société civile et le secteur privé.

La République de Corée est convaincue que le Partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement, lancé en juin 2012, peut concourir à renouveler et renforcer le partenariat mondial pour le développement, par exemple, en servant de mécanisme de responsabilisation mutuelle au niveau mondial. La première réunion ministérielle du Partenariat de Busan, qui se tiendra au Mexique en avril 2014, et le colloque de haut niveau du Forum pour la coopération en matière de développement, prévu en Corée en 2015, contribueront à promouvoir un partenariat mondial pour le développement ainsi que l'interaction entre le processus du Partenariat de Busan et celui du programme de développement pour l'après-2015.

Je réaffirme une nouvelle fois la ferme volonté de la République de Corée de participer de manière

constructive aux efforts internationaux en faveur du financement du développement et au partenariat mondial pour le développement.

**M. Mootaz Ahmadein Khalil** (Égypte) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, ma délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant des Fidji au nom du Groupe des 77 et de la Chine, ainsi qu'à celle du représentant de l'Éthiopie au nom du Groupe des États d'Afrique.

Le Dialogue de haut niveau sur le financement du développement est le principal forum pour passer en revue l'état d'avancement des engagements pris en dépit des difficultés économiques et financières que connaît l'économie mondiale. Parmi ces difficultés, il y a notamment la deuxième vague de la crise économique et financière internationale, qui a entraîné une crise de la dette souveraine, un recul de l'emploi et une hausse des prix de l'énergie et des denrées alimentaires. Tous ces facteurs ont pesé sur les pays en développement et fait qu'il leur a été plus difficile de créer des emplois, de réduire la pauvreté et de parvenir au développement socioéconomique. Ces problèmes mettent durement à l'épreuve la crédibilité de la promesse de renforcer les partenariats internationaux au service du développement. Ils appellent un effort mondial pour atteindre les objectifs de développement convenus au niveau international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), qui ont été réaffirmés à de nombreuses conférences internationales, tout récemment encore à l'événement spécial de l'Assemblée générale sur la réalisation des OMD qui s'est tenu le 25 septembre.

À la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, nous avons tous réaffirmé la nécessité de faire face aux défis nouveaux, existants ou émergents dans le domaine du développement durable. Nous n'y parviendrons pas sans une mobilisation des ressources financières pour venir étayer les efforts des pays en développement. C'est pourquoi nous nous félicitons de la mise en place d'un groupe d'experts internationaux chargé d'élaborer une stratégie internationale de financement du développement durable. Nous sommes foncièrement convaincus que ni les OMD, ni les objectifs de développement durable, ni le programme de développement pour l'après-2015, actuellement en discussion, ne pourront être réalisés en l'absence d'un renforcement des partenariats internationaux de développement entre pays développés et pays en développement, et entre les pays du Sud.

Des partenariats doivent également être établis entre les secteurs gouvernementaux et non gouvernementaux et avec la société civile afin de consolider les efforts de développement dans les pays en développement, grâce à la mobilisation de ressources supplémentaires pour financer le développement dans les domaines de l'énergie, de la sécurité alimentaire et des changements climatiques, et pour réaliser les objectifs et engagements énoncés dans le Consensus de Monterrey et la Déclaration de Doha.

Les pays en développement déploient des efforts redoublés pour mettre en œuvre le Consensus de Monterrey et la Déclaration de Doha et allouer une large part de leurs ressources intérieures à un développement stratégique. Ces pays mènent des politiques macroéconomiques saines pour atteindre les objectifs de développement en accord avec leurs priorités nationales, et ils s'emploient à faire progresser la bonne gouvernance et la transparence. Toutefois la réussite au niveau national suppose également un environnement international propice, à la mesure de l'importance vitale du développement dans les préoccupations internationales, ainsi qu'une volonté internationale de mener de telles actions.

Les pays développés doivent tenir leurs engagements, en particulier celui de porter le volume de l'aide publique au développement (APD) à 0,7 % de leur produit national brut. Au Sommet de Gleanegles, le Groupe des Huit a affirmé sa volonté d'accroître l'APD à destination de l'Afrique et l'importance de mettre en œuvre la déclaration politique sur les besoins de l'Afrique. Pourtant, aucun de ces engagements n'a été honoré à ce jour.

Nous suivons de près les diverses initiatives mises en place pour créer des mécanismes innovants. Cependant, nous estimons que les ressources issues de ces mécanismes doivent venir compléter et renforcer celles provenant des sources traditionnelles de financement, telle l'APD, et non s'y substituer. À cet égard, nous considérons que la première chose à faire est de renforcer le rôle de développement des échanges commerciaux, et la neuvième conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce, qui se réunira à Bali en décembre, devrait adopter des mesures pour confirmer et réactiver le mandat du Cycle de Doha et améliorer l'accès des pays en développement aux marchés internationaux.

Deuxièmement, nous appelons à la mise en place d'un mécanisme international comprenant l'ensemble



des États créditeurs et débiteurs afin de s'attaquer globalement au problème de la dette, y compris la dette des États à revenu intermédiaire, en vue de faire face aux incidences négatives de la crise financière et économique mondiale sur la capacité de ces États à supporter la charge de la dette extérieure.

Troisièmement, nous demandons qu'un effort international coordonné et sérieux soit entrepris en vue de prendre des mesures concrètes pour endiguer l'évasion des capitaux et faire en sorte que les fonds soient rapatriés dans leur pays d'origine. Le rapatriement de tels fonds est important pour appuyer les efforts de développement des pays en développement ainsi que pour combattre et décourager la corruption et la criminalité organisée qui réduisent les chances des communautés en développement de tirer parti de leurs ressources.

Quatrièmement, nous appelons à la participation accrue des pays en développement, dont la voix doit être davantage entendue, au processus de prise de décisions internationales afin de procéder à la réforme nécessaire du système économique et financier mondial. À cet égard, nous insistons sur la nécessité de garantir une représentation juste des pays en développement, en particulier des États africains, dans tous les arrangements et mécanismes internationaux multilatéraux, officiels et informels, concernant la prise de décisions économiques internationales. Nous soulignons également combien il importe que l'ONU continue de jouer un rôle central dans le suivi de la réalisation des progrès escomptés, avec l'appui de l'ensemble des autres mécanismes, forums et groupements.

Cinquièmement, l'Égypte espère que les États Membres parviendront à un consensus sur la tenue d'une autre conférence d'examen de la mise en œuvre des décisions prises à Monterrey et à Doha, et qu'ils pourront identifier les obstacles auxquels il faudra faire face dans le cadre du processus de mise en œuvre ainsi que les moyens de les surmonter. Nous insistons sur la nécessité d'organiser cette conférence à brève échéance et de façon appropriée afin d'intégrer ses résultats au processus de préparation du programme de développement des Nations Unies pour l'après-2015.

L'Égypte connaît, comme d'autres pays en développement, des difficultés liées aux effets d'entraînement de la crise économique mondiale et des crises alimentaire et énergétique, en tant que pays en développement importateur net de produits alimentaires. L'économie égyptienne doit en outre

actuellement relever d'autres défis liés à la fourniture des ressources nécessaires et à l'augmentation des dépenses sociales afin d'améliorer le niveau de vie. Elle doit également garantir la justice et l'intégration sociales, qui constituent des facteurs essentiels pour créer un environnement propice au processus de transformation démocratique que connaît l'Égypte. Il ne fait aucun doute que la concrétisation des cinq idées que je viens de présenter peut contribuer à surmonter ces difficultés, rencontrées par de nombreux pays en développement.

**M. McLay** (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : Pour des raisons de temps, une version complète de mes observations sera distribuée par la suite.

La Nouvelle-Zélande se félicite de cette occasion de faire le bilan des efforts déployés en vue d'atteindre les objectifs du Consensus de Monterrey et de la Déclaration de Doha – des objectifs qui demeurent très pertinents au moment où les travaux concernant le programme de développement pour l'après-2015 démarrent. Nombreux sont ceux qui constatent qu'il faut s'attaquer aux problèmes de mise en œuvre dès le départ, en particulier pour les objectifs de développement durable. Il apparaît déjà très clairement qu'il n'est pas possible de maintenir le cap comme si de rien n'était. Nous devons saisir toutes les possibilités qui présenteront pour mobiliser des fonds. La plupart d'entre elles ont été identifiées à Monterrey et à Doha, mais elles n'ont pas encore été pleinement exploitées.

Malgré la crise financière mondiale et bien que nous ne nous en sommes pas complètement relevés, les niveaux de l'aide publique au développement (APD) de la Nouvelle-Zélande demeurent plutôt stables. En effet, nous pouvons maintenant envisager de l'augmenter, les finances publiques étant en train de retrouver un équilibre budgétaire.

L'efficacité du développement et la coordination des donateurs sont essentiels pour que chaque dollar de l'APD soit utile. Dans notre propre région, le pacte du Forum des îles du Pacifique – le Pacte de Cairns pour le renforcement de la coordination du développement dans la région du Pacifique – est plus efficace, notamment grâce à son mécanisme d'évaluation par les pairs.

Les mécanismes de financement classiques peuvent maintenant être complétés par de nouveaux partenariats, y compris avec le secteur privé. Le Partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement a reconnu la nécessité d'établir des partenariats plus ouverts et pris en main

par les pays. La Nouvelle-Zélande va utiliser son APD pour établir différents partenariats, notamment pour des projets d'énergie renouvelable résultant du récent Sommet de l'énergie du Pacifique tenu à Auckland.

La Nouvelle-Zélande partage l'avis exprimé par le représentant du Belize au nom de l'Alliance des petits États insulaires, sur la nécessité d'une coopération, de partenariats et d'une action collective. Par conséquent, dans ce contexte, nous nous félicitons que les partenariats soient le thème de la Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, qui se tiendra en 2014 au Samoa, et prenons note en particulier de l'intention du Samoa de lancer un partenariat afin de créer des emplois pour les jeunes. Il n'existe toutefois pas de solution toute faite. Nous devons être prêts à envisager un ensemble des moyens nouveaux et différents d'agir permettant d'obtenir des résultats sur le terrain, quelle que soit leur structure.

Les échanges commerciaux demeurent un élément central de la croissance économique et du relèvement. Une façon d'améliorer la situation des défavorisés dans le monde est de créer un cadre permettant de garantir l'efficacité de leurs activités commerciales. Nous adhérons donc aux propos du Qatar, du Brésil, du Bangladesh et d'autres selon lesquels nous devons redoubler d'efforts pour faire avancer le processus du Programme de Doha pour le développement, notamment

en assurant le succès de la neuvième conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce, qui doit se tenir à Bali, dont beaucoup se sont faits les défenseurs – un résultat qui pourrait constituer une étape vers des efforts visant à mener à terme l'ensemble du Programme de Doha pour le développement après la conférence de Bali.

Durant l'année à venir, nous planterons le décor du programme de développement pour l'après-2015. Nous avons déjà pris acte du *Rapport du Groupe de personnalités de haut niveau chargé du programme de développement pour l'après-2015*. Le Groupe de travail à composition non limitée sur les objectifs de développement durable et le Comité intergouvernemental d'experts sur le financement du développement durable présenteront un rapport en septembre 2014. D'autres organismes et parties prenantes, tels le Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques et la réunion ministérielle du Partenariat mondial pour l'efficacité de la coopération pour le développement prévue l'année prochaine peuvent également apporter une contribution. En somme, nous devons tous être ouverts aux idées de toutes ces sources, en œuvrant ensemble à un avenir meilleur pour tous.

*La séance est levée à 13 h 10.*